



HAL
open science

Enjeux et perspectives d'un accompagnement multi-structurel à la transmission en agriculture paysanne en Haute-Marne (52)

Martin Heuze

► **To cite this version:**

Martin Heuze. Enjeux et perspectives d'un accompagnement multi-structurel à la transmission en agriculture paysanne en Haute-Marne (52). Sciences du Vivant [q-bio]. 2019. dumas-02376603

HAL Id: dumas-02376603

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-02376603>

Submitted on 22 Nov 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Année universitaire : 2018 - 2019

Spécialité/Mention : Horticulture

Spécialisation/Parcours : Ingénierie des
productions et des produits de l'horticulture
(I2PH)

Mémoire de fin d'études

- d'Ingénieur de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques,
agroalimentaires, horticoles et du paysage
- de Master de l'Institut Supérieur des Sciences agronomiques,
agroalimentaires, horticoles et du paysage
- d'un autre établissement (étudiant arrivé en M2)

Enjeux et perspectives d'un accompagnement multi-structurel à la transmission en agriculture paysanne en Haute-Marne (52)

Par : Martin HEUZE



Source : ARDEAR Grand Est

Soutenu à Angers (49), le 05/09/2018

Devant le jury composé de :

Président : Emmanuel GEOFFRIAU

Jury 1 : Virginie BAUPERIN

Maître de stage : Ariane WALASZEK

Jury 2 : Stefan WANDRIESSE

Enseignant référent : Caroline WIDEHEM

Les analyses et les conclusions de ce travail d'étudiant n'engagent que la responsabilité de son auteur et non celle d'AGROCAMPUS OUEST

Ce document est soumis aux conditions d'utilisation
«Paternité-Pas d'Utilisation Commerciale-Pas de Modification 4.0 France»
disponible en ligne <http://creativecommons.org/licenses/by-nc-nd/4.0/deed.fr>



Table des matières

Tables des matières	
Remerciements	
Liste des illustrations	
Abréviations	
Introduction.....	1
Partie 1 : Etat des lieux de la transmission dans le Grand Est.....	3
Les chiffres-clés de la transmission en Grand Est	3
Les porteurs de projet à l'installation.....	3
Les cédants	4
L'accompagnement mono-structurel par le guichet unique.....	5
Le processus de transmission et les OPA travaillant sur le sujet.....	5
Le format du guichet unique, une démarche simplifiée	6
L'interlocuteur n°1 : la chambre d'agriculture.....	6
Les enjeux politiques	7
L'agriculture paysanne et l'ARDEAR.....	8
Présentation de l'association.....	8
Les étapes de l'accompagnement par l'ARDEAR	10
Méthodologie.....	13
Partie 2 : Les freins à la transmission pour les cédants et pour les repreneurs.....	14
Contraintes économiques	14
Contraintes foncières	17
Contraintes territoriales.....	21
Contraintes psycho-sociales.....	22
Partie 3 : Perspective d'un accompagnement multi-structurel en réponse aux freins rencontrés	25
Les problématiques et besoins du cédant.....	25
Des besoins communs.....	25
Prioriser les besoins d'accompagnement spécifiques à chaque situation (cas des exploitations à production horticole).....	26
Les attentes des cédants auprès des OPA	27
Les compétences des organismes ressources.....	29
Des organismes identifiés.....	29
Plusieurs acteurs pour chacun des besoins du cédant	29
La complémentarité des compétences	31
La complémentarité des organismes	31

Les partenariats pour mettre en valeur la complémentarité.....	32
Proposition d'un fonctionnement collectif	33
Un fonctionnement innovant	33
Les freins à cette proposition	35
Conclusion	37
Bibliographie.....	39
Sitographie :.....	41
Annexes	42

Remerciements

Tout d'abord je tiens à remercier Ariane Walaszek ma maitre de stage à l'ARDEAR Grand Est qui m'a accompagné et fait découvrir le métier d'animateur durant ces six mois de stage. Merci pour ton énergie positive et ton dynamisme. Merci aussi pour l'intégration à Chaumont et les sorties hors du travail qui sans toi aurait été beaucoup plus fades.

Merci aussi à l'ensemble des personnes que j'ai rencontrées et avec qui j'ai pu travailler durant ces 6 mois : Céline, Joël, Sébastien, Marion et Maelle. Vous avez été des supers collègues.

Merci à tous les paysans et paysannes que j'ai pu rencontrer lors de ces 6 mois. Merci pour les valeurs et la passion que vous véhiculez. Merci pour votre engagement et j'espère que vos projets futurs seront radieux.

Merci aussi à Caroline Widehem, ma tutrice de stage, qui a toujours été disponible tout au long de ces 6 mois et pour sa réactivité. Merci aussi pour les conseils lors de la rédaction de ce mémoire.

Un grand merci à tous les amis d'Angers pour ces 6 années fantastiques et tous ces bons moments passés ensemble et pour ce soutien et cette compréhension pendant les derniers jours de rédaction.

Enfin, un merci particulier à ma famille qui m'a soutenue et poussée même lors des moments les plus difficiles. Merci pour leur patience et leur soutien.

Liste des illustrations

Table des illustrations

Figure 1 : Graphique montrant l'évolution du nombre de nouveaux agriculteurs en Haute-Marne (52) (Association régionale des caisses de MSA du Grand Est, 2018) p.3

Figure 2 : Graphique montrant l'évolution du nombre de futurs cédants en Haute-Marne (52) (Association régionale des caisses de MSA du Grand Est, 2018) p.4

Figure 3 : Tableau montrant la dynamique d'installation des nouveaux agriculteurs en fonction des OTEX (Association régionale des caisses de MSA du Grand Est, 2018) p.5

Figure 4 : Fleur représentant les 6 grandes valeurs de l'agriculture paysanne (FADEAR) p.9

Figure 5 : Nuage d'acteurs des OPA et autres structures travaillant sur le sujet de la transmission (source personnelle) p.31

Figure 6 : Schéma illustrant le partenariat entre l'ARDEAR, Terre de liens et Bio en Grand Est (source personnelle) p.32

Figure 7 : Proposition d'un fonctionnement multi-structurel pour le processus de transmission (source personnelle) p.34

Table des tableaux

Tableau 1 : Synthèses des réponses obtenues pour la présentation des cédants interrogés (source personnelle) p.12

Tableau 2 : Synthèses des réponses obtenues pour les contraintes économiques (source personnelle) p.16

Tableau 3 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes foncières (source personnelle) p.19

Tableau 4 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes de dynamiques territoriales (source personnelle) p.20

Tableau 5 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes psycho-sociales (source personnelle) p.24

Tableau 6 : Synthèse des réponses obtenues des attentes des cédants face aux OPA (source personnelle) p.30

Abréviations :

AITA : Accompagnement à l'Installation et à la Transmission en Agriculture
ARDEAR : Association Régional pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural
BGE : Bio en Grand Est
CDA : Chambre Départemental d'Agriculture
CEGAR : Comptabilité Expertise Gestion Agricole et Rurale
CFE : Centre de Formalité des Entreprises
CRIT : Comité Régional pour l'Installation-Transmission
CUMA : Coopérative d'Utilisation de Matériel Agricole
DDT : Direction Départementale des Territoires
DJA : Dotation Jeune Agriculteur
DPB : Droit à Paiement de Base
DRAAF : Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Forêt
EBE : Excédent Brut d'Exploitation
ETA : Entreprise de Travaux Agricoles
ETP : Equivalent Temps Plein
FNSEA : Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles
GAEC : Groupement Agricole d'Exploitation en Commun
HCF : Hors Cadre Familial
JA : Jeunes Agriculteurs (ici, le syndicat)
MSA : Mutualité Sociale Agricole
OPA : Organisme Professionnel Agricole
OTEX : Orientation Technico-Economique des Exploitation
PAI : Point Accueil Installation
PAT : Point Accueil Transmission
PNFCB : Parc National des Forêts de Champagne et Bourgogne
RDI : Répertoire Départ-Installation
SAFER : Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural
SAU : Surface Agricole Utile
SMA : Surface Minimale d'Assujettissement
SMI : Surface Minimum d'Installation
TDL : Terre De Liens
UTH : Unité de Travail Horaire

INTRODUCTION

Depuis quelques années, la question du renouvellement des générations dans le monde agricole se pose de plus en plus. Cet enjeu national (Annexe I.1) inquiète les politiques et les acteurs des filières qui œuvrent pour installer des jeunes agriculteurs. La transmission est un moyen d'installer des jeunes et de maintenir l'activité agricole d'un territoire.

La transmission est à différencier de la vente d'une exploitation. En effet, une transmission est un acte de cession d'exploitation certes mais ayant pour objectif l'installation d'un nouvel exploitant. On trouve derrière cette notion non seulement la transmission matérielle mais aussi celle des savoir-faire, du symbole que la ferme représente et des valeurs qu'elle incarne. C'est cet ensemble que nous appellerons transmission dans ce mémoire. L'achat-vente par opposition n'engage que la transmission matérielle et l'exploitation part à « l'agrandissement ». Ce dernier terme est employé lorsqu'une ferme est rachetée par une autre afin qu'elle augmente son capital foncier, ses immobilisations matérielles et dans le cas de l'élevage, son cheptel. La tendance nationale actuelle s'explique par ce phénomène de simple vente, moins couteux en énergie et plus rémunérateur, au détriment de la transmission comme nous l'entendons.

Les chiffres clés de la transmission au niveau national montrent que l'on passe de plus d'1 million d'exploitations à un peu plus de 400 000 en 2016 (AGRESTE, 2018 ; Annexe I.3) soit une diminution de plus de 50%. En parallèle, on remarque un phénomène d'augmentation de la taille moyenne des fermes d'environ 30ha à environ 60ha. En France, on constate une diminution de 11% des exploitations entre 2010 et 2016 (AGRESTE, 2018 ; Annexe 1.2). On observe cependant que les exploitations à spécialisation végétale, dont font partie les exploitations horticolas, voient une diminution de 4%, moindre face aux 15% des exploitations à spécialisation animale (AGRESTE, 2018 ; Annexe 1.2).

La région Grand Est, est composée de 10 départements : le Haut-Rhin (68), le Bas-Rhin (67), les Vosges (88), la Meuse (55), la Moselle (57), la Meurthe-et-Moselle (54), les Ardennes (08), la Marne (51), l'Aube (10) et la Haute-Marne (52) (Annexe I.6). L'ensemble de ces départements atteint une SAU totale d'environ 3 millions d'hectares soit 11% de la SAU nationale (AGRESTE, 2018).

L'agriculture est un enjeu majeur pour la région car elle représente 54% de la superficie du Grand Est. En quelques chiffres, l'agriculture représente 45 542 exploitations agricoles employant 73 811 ETP et générant 8,5 milliards d'€ de productions agricoles (Région Grand Est, 2017).

Cette région abrite des profils d'exploitations bien particuliers. En effet, 38% du territoire est en culture céréalière et oléagineuse avec de très forts rendements (114K€ par exploitation contre 101K€ au niveau national) et par conséquent de très grosses exploitations (Région Grand Est, 2017). De plus, l'élevage représente une valeur 569.4 millions d'€ pour la région (Région Grand Est, 2017) mettant en avant le profil des fermes en polyculture-élevage. Enfin, le secteur viticole avec des produits d'excellence comme le Champagne ou encore les vins d'Alsace emploie le plus grand nombre de salariés de la région (AGRESTE, 2018).

Les choix faits tout au long de la période d'activité de l'exploitation permettent de distinguer plusieurs profils de fermes (AGRESTE, 2018). Chacun de ces profils engendrera des difficultés différentes au moment de la transmission. Cependant, il ne faut pas oublier que

chaque exploitation est unique et donc qu'une ferme appartenant à un type de profil aura un nombre et des types de freins plus ou moins singuliers.

La distribution des OTEX sur le territoire régional est cependant très hétérogène (AGRESTE, 2018 ; Annexe 1.6) ce qui veut dire que chaque territoire est spécialisé dans une production. Ces raisons peuvent être multiples : économiques, choix politiques, conservation du patrimoine ...

Sachant que chaque territoire a sa particularité et que la région Grand Est voit au sein de son territoire une immense diversité aussi bien du point de vue général que d'un point de vue agricole, nous axerons notre étude sur la Haute-Marne qui est le département où l'ARDEAR est la plus implantée régionalement sur le sujet de la transmission.

Si l'on reprend les indicateurs du paragraphe précédent, la Haute-Marne est boisée à 40% et l'agriculture représente 50% de la surface du département (AGRESTE, 2017). L'agriculture du département est divisée entre deux principaux secteurs d'activités : les grandes cultures et la polyculture-élevage (Annexe 1.7).

Ensuite, on observe en Haute-Marne un vieillissement de la population (INSEE, 2015 ; Annexe 1.4) qui démontre un territoire en chute de population.

Cependant, le sud du département est une zone où un projet de parc national se met en place. Cette zone amène donc un espoir pour tous les habitants et élus de la région et du département pour engendrer une nouvelle dynamique et un regain d'intérêt des porteurs de projet à l'installation pour le territoire. L'état des lieux de cette zone montre une cohérence avec le département (Annexe 1.8 ; Annexe 1.9).

De nombreuses études et analyses ont été faites sur cet espace mais la charte du parc n'étant pas encore en place, les contraintes engendrées par sa création sur le monde agricole sont encore floues et laissent place à une certaine méfiance de la part des agriculteurs en place. Cependant, des prospectives sur la zone du parc sont déjà envisagées à partir de l'état des lieux du territoire (Meiffren et al., 2019).

Cette dynamique de transmission-installation prend de plus en plus de place aujourd'hui dans le monde politique. La DRAAF et la Région Grand Est réunissent 2 fois par an l'ensemble des acteurs de la transmission installation lors du CRIT pour clarifier le rôle de chacun et donner les orientations à suivre.

Nous établirons tout d'abord un état des lieux de l'accompagnement en place dans la région Grand Est. Nous nous aiderons de la bibliographie existante et de l'expérience de l'ARDEAR pour établir ce diagnostic. **Mais quels sont les enjeux, les freins et les perspectives d'un accompagnement multi-structurel à la transmission en agriculture paysanne sur le département haut-marnais (52) ?**

Ensuite, nous établirons une liste des freins à la transmission et nous ferons un focus sur les freins identifiés dans le département de la Haute-Marne. Nous baserons tout d'abord notre liste de freins grâce à la bibliographie existante puis nous préciserons le focus grâce à l'expérience et aux témoignages de paysans.

Enfin, les résultats obtenus grâce aux enquêtes ainsi qu'à l'expérience des techniciens sur le sujet de la transmission nous permettront d'établir un plan d'action multi-structurel qui convient à l'offre et à la demande.

PARTIE 1 : ETAT DES LIEUX DE LA TRANSMISSION DANS LE GRAND EST

Pour bien comprendre la dynamique régionale sur le sujet de la transmission, nous établirons un état des lieux de la transmission en Grand Est à l'aide de chiffres-clés. Ensuite, nous détaillerons le processus de transmission et présenterons les différentes OPA jouant un rôle dans la région Grand Est. Enfin, nous détaillerons l'offre proposée par l'ARDEAR concernant ce sujet.

Les chiffres-clés de la transmission en Grand Est

Afin de bien visualiser l'état de la transmission dans la région Grand Est et sur nos territoires d'étude, essayons de comprendre les principaux chiffres-clés de la transmission. Pour cela nous nous placerons dans un premier temps du côté des porteurs de projet à l'installation puis du côté des cédants.

Les porteurs de projet à l'installation

Tout d'abord, on compte en Grand Est en 2016, 1293 agriculteurs installés dont 857 de moins de 41 ans. Parmi eux 364 sont bénéficiaires d'une installation aidée (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018) soit 42% des porteurs de projets éligibles à l'aide.

En Haute-Marne, on observe entre 2010 et 2016 une importante diminution du nombre de personnes installées qui s'explique par la faible attractivité du territoire (Figure 1).

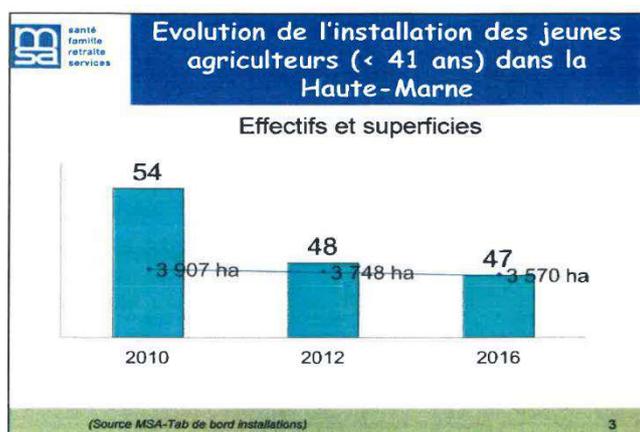


Figure 1 : Graphique montrant l'évolution du nombre de nouveaux agriculteurs en Haute-Marne (52) (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018)

Ensuite, le profil des porteurs de projet à l'installation change. En effet, les chiffres au niveau national de la transmission montrent qu'en 2004, 10% des 500 000 chefs d'exploitations en France sont des HCF et on prévoit 100 000 HCF soit 25% des 400 000 chefs d'exploitations en 2020 (FADEAR, 2015). Les effets cumulés des changements de profils et de la baisse du nombre de chefs d'exploitation en France entraînent une hausse des pourcentages de HCF chez les agriculteurs français d'autant plus importante. Aujourd'hui, ce sont 38% des 1312 porteurs de projet à l'installation en Grand Est qui ont un profil HCF (DRAAF Grand Est, 2019).

Enfin, les nouveaux agriculteurs aspirent à de nouveaux objectifs. En effet, sur ces 1312 porteurs de projets à l'installation qui sont passés au PAI, 49% souhaitent commercialiser leurs produits en circuit court et 21% en agriculture biologique (DRAAF Grand Est, 2019). On observe des orientations vers des systèmes agricoles moins intensifs, respectant l'agriculture paysanne et/ou biologique. Cela vient d'une sensibilité plus importante de la part des nouvelles générations pour les problèmes environnementaux. Elles intègrent ainsi les notions de durabilité écologique et sociale en plus de la durabilité économique. De plus, une demande de plus en plus importante se développe de la part des consommateurs pour les produits biologiques et locaux.

Ce changement de profil des nouveaux chefs d'exploitation entraîne pour les structures un renforcement de l'accompagnement à l'installation. En effet, cette nouvelle génération généralement moins formée et souvent avec des profils en reconversion professionnelle (Lefebvre et Quelen, 2004) a un besoin plus important d'accompagnement.

Face aux porteurs de projets, les cédants sont quant à eux dans une démarche bien différente.

Les cédants

En nous plaçant maintenant du côté des cédants, on observe 2 267 cessations d'activité en 2016 libérant 95 662ha (3.5% de la SAU totale) au niveau régional. En 2016, 6 672 chefs d'exploitations ont plus de 60 ans sur 370 530ha soit 16% des chefs d'exploitations et 15% de la SAU (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018). En Haute-Marne, c'est 141 cessations d'activité représentant 10 686 ha soit 3.4% de la SAU totale (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018).

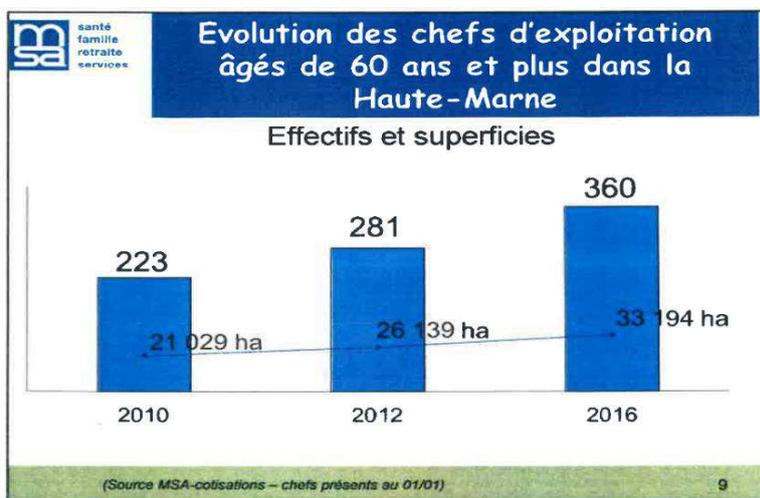


Figure 2 : Graphique montrant l'évolution du nombre de futurs cédants en Haute-Marne (52) (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018)

En Haute-Marne, on observe une forte augmentation du nombre de chefs d'exploitations se rapprochant de l'âge de la retraite (Figure 2). De plus, face aux chiffres du graphique précédent (Figure 1), on constate une importante différence mettant en avant le nombre d'exploitations qui ne seront pas transmises.

En fonction de son année de naissance, l'âge légal de départ à la retraite est situé entre 60 ans et 4 mois et 62 ans (Chambre d'agriculture Haute-Marne et al., 2019).

Enfin, certains secteurs d'activités se voient extrêmement plus touchés par ce vieillissement du monde agricole. Ainsi, nous observons que les activités horticoles nécessitant peu de surfaces (maraichage, arboriculture et ornements) sont très fortement touchées par ce phénomène dans le département (rubrique autres dans Figure 3).

A travers ces chiffres, nous observons deux dynamiques antagonistes qui accentuent et accélèrent le phénomène d'agrandissement des fermes. En effet, il y a de plus en plus de paysans qui arrivent à l'âge de la retraite et en face, une génération qui déserte ce territoire Haut-Marnais.

	2010	2016	2016/2010	
			En nombre	En %
Grandes cultures	502	499	-3	-0,6%
Elevages	986	896	-90	-9,1%
Cultures et élevages, polycultures, polyélevage	1 070	1 007	-63	-5,9%
Autres*	130	93	-37	-28,5%
Total	2 688	2 495	-193	-7,2%

* maraichage, arboriculture, entraînement/fressage, heras

(Source MSA-cotisations – chefs présents au 01/01)

Figure 3 : Tableau montrant la dynamique d'installation des nouveaux agriculteurs en fonction des OTEX (Association régionale des Caisses de MSA du Grand Est, 2018)

Face à cette constatation, des mesures et des décisions doivent être prises pour endiguer cette désertification du monde agricole par les paysans.

Essayons maintenant de comprendre quelles sont les principales structures qui travaillent sur cette thématique et quels sont les enjeux de la transmission pour ces différentes structures.

L'accompagnement mono-structurel par le guichet unique

Comme nous l'avons vu dans la partie précédente la transmission est un enjeu fort pour le futur de l'agriculture et les protagonistes ont besoin d'être accompagnés. Aujourd'hui l'accompagnement est majoritairement mono-structurel c'est-à-dire que les paysans ne rencontrent qu'une seule et unique structure tout au long du processus de transmission. Voyons ensemble le déroulé du processus de transmission et essayons de comprendre son fonctionnement et ses enjeux.

Le processus de transmission et les OPA travaillant sur le sujet

Le sujet de la transmission des fermes est intégré depuis peu de temps par les OPA. En effet, la disparition massive des exploitations pose de nombreuses questions. Ainsi, les différentes structures s'approprient le sujet mais pour des raisons différentes et avec des approches différentes (Annexe 1).

Le processus de transmission peut se découper 3 phases : la préparation, la rencontre et le choix du repreneur puis la création des conditions de réussite de la reprise (Lataste, 2013). Chaque étape peut être plus ou moins longue en fonction de la situation de chaque cédant et de ses besoins. Ainsi, il n'est pas possible de prévoir le temps que peut durer une transmission. C'est pour cette raison que nous verrons par la suite l'importance d'anticiper sa transmission. Nous pouvons tout de même estimer que les délais administratifs pour la transmission d'une exploitation agricole se situent entre 12 et 18 mois (Gaté, 2014). Pour les agriculteurs, les

estimations se situent plus autour de 5 ans en moyenne (Thiebaut, 2017 ; Annexe 6). Lors de ce processus de transmission, le cédant a la possibilité de faire appel à la structure de son choix s'il souhaite se faire accompagner dans la démarche. L'intérêt d'avoir le choix entre plusieurs structures est la diversité de l'offre. En effet, chaque OPA propose une approche bien spécifique de l'accompagnement à la transmission en fonction de sa vision par rapport à ce sujet et à ses valeurs. Cependant, les structures ne se font pas forcément toutes concurrence et leurs visions peuvent même être complémentaires. Nous essaierons à la fin de ce rapport de comprendre comment et dans quelles conditions les structures peuvent proposer un travail commun.

Essayons d'assimiler dans un premier temps ce que comprend l'offre d'accompagnement actuelle et les formes que prend cette dernière.

Le format du guichet unique, une démarche simplifiée

Les acteurs de la transmission sont nombreux et les démarches peuvent parfois être longues en fonction de la situation. Afin de simplifier la démarche pour les cédants, la création d'un lieu d'information pour initier les démarches et prendre connaissance du processus doit être mis en place. Le format du guichet unique permet de regrouper l'ensemble des offres d'accompagnement à la transmission et de les présenter au cédant pour que celui fasse son choix de structure accompagnante.

Ce format montre cependant quelques limites. En effet, l'animation de ce guichet unique doit se faire par une structure ayant déjà une expérience de l'accompagnement à la transmission. L'expérience des PAI aujourd'hui montre dans différents départements que la position d'animateur du guichet unique entre en conflit d'intérêt avec l'accompagnement proposé par cette même structure. Cela se traduit par une proposition de suivi non-diversifié et un passage sous silence de l'offre des OPA « concurrentes ».

On peut imaginer un fonctionnement de ce guichet unique de manière équitable pour les organismes en confiant l'animation à plusieurs structures et donc à plusieurs animateurs par exemple.

Les différents organismes travaillant sur la transmission se sont mis d'accord lors du CRIT du printemps 2019 pour la création des Points accueil transmission (PAT) qui ont pour objectif principal d'aiguiller le cédant au début du processus de transmission. Ces structures seront établies à échelle départementale.

A l'heure actuelle, le cahier des charges visant à la création des structures est en cours de rédaction et son entrée en vigueur ne se fera qu'à partir du début de l'année 2020. C'est ce cahier des charges qui déterminera les conditions de mise en application des règles concernant les PAT. De plus, les premières années seront des années tests puisque l'utilité et l'efficacité de ces lieux ne pourront être appréhendées qu'après une série de résultats exploitables.

Les enjeux des futurs PAT sont grands pour les OPA puisqu'ils assureront la visibilité des structures pour les agriculteurs en phase de cessation d'activité.

L'interlocuteur n°1 : la chambre d'agriculture

Le monde agricole fait face à de nombreux changements (profils des nouveaux agriculteurs, vieillissement de la population des cédants...). Face à ces évolutions, les outils

d'accompagnement des structures doivent s'adapter. De plus, ce sont ces nouveaux agriculteurs les plus en demande de formation. Cependant, on remarque un changement dans les demandes de ces nouveaux agriculteurs qui ne souhaitent plus être considérés comme de simples « récepteurs » (Le Clanche, 2007) remettant ainsi en cause la méthode d'accompagnement des OPA. Aujourd'hui, l'accompagnement se différencie du conseil en plaçant l'accompagné au même niveau que l'expert en amenant la connaissance par l'agriculteur et en plaçant l'accompagnant en facilitateur et organisateur d'idées (Bréchet, 2018).

Aujourd'hui, la chambre d'agriculture propose un conseil agricole rodé et adapté au modèle agricole d'après-guerre. Son réseau et son expérience la rendent très performante pour la plupart des exploitations et sur les sujets immuables telles que les thématiques économiques ou techniques. Cependant, des problématiques plus récentes tel que l'accompagnement humain et psycho-social à la transmission n'entraînant pas de résultats matériels sont moins travaillées et approfondies par la structure.

De plus, la taille de la structure, son influence dans le monde agricole ainsi que ses obligations de résultats rendent les manœuvres d'évolution de l'accompagnement beaucoup plus complexes par rapport à des petites OPA.

Ensuite, la chambre d'agriculture est perçue aux yeux de l'Etat et de la région comme un organisme neutre dans le décor politique agricole. Cependant, la structure proposant des formations et des prestations de service payantes pour les agriculteurs, celle-ci entre dans le champ concurrentiel des OPA en ce qui concerne la transmission.

De plus, la chambre exécute des missions de services publics déléguées par l'Etat telle que l'animation du répertoire départ-installation (RDI). Finalement, la structure se retrouve en position de conflit d'intérêt entre ses missions de services publics et ses prestations payantes. Elle devient ainsi l'interlocuteur n°1 en cumulant son offre complète de prestations de services et les missions déléguées par l'Etat qu'elle doit assurer.

La chambre rencontre donc la plupart des porteurs de projet à la transmission et propose ainsi ses services. Cette méthode de fonctionnement empêche la visibilité d'autres associations travaillant sur le même sujet.

En parallèle de ces enjeux concurrentiels s'additionnent des enjeux politiques entre les structures dus notamment aux influences des syndicats agricoles.

Les enjeux politiques

Tout d'abord, plusieurs syndicats représentent les agriculteurs et défendent leurs intérêts. Ils poursuivent tous le même objectif : promouvoir et soutenir l'agriculture française. Cependant, les moyens pour y arriver divergent en fonction des syndicats. Tout d'abord, la FNSEA, syndicat largement majoritaire en France, soutient une agriculture rayonnant à l'échelle européenne et mondiale, une agriculture moderne et performante (FNSEA, 2019). Ce syndicat a donné naissance aux JA qui regroupe les jeunes agriculteurs attachés à ces valeurs. Ensuite, la Confédération Paysanne soutient un modèle pour l'agriculture paysanne c'est-à-dire des exploitations à taille humaine et plutôt destinées à une consommation locale. Enfin, la Coordination rurale prône une agriculture indépendante de tout pouvoir (bancaire, industriel et institutionnel) (Coordination rurale, 2019). Ces trois syndicats sont en désaccord sur

le modèle d'exploitation à suivre et donc ne prône pas les mêmes valeurs de la transmission.

Le sujet de la transmission est aujourd'hui un thème d'ordre national. Il a fait l'objet de la création d'un comité régional installation-transmission. Lors de cette instance, toutes les OPA travaillant sur le sujet de la transmission sont présentes (Annexe 4). Parmi celles-ci, les objectifs et les méthodes sont différentes

Cependant, la transmission étant un processus long et un phénomène récemment étudié, les résultats chiffrés disponibles ne permettent pas d'arriver à des conclusions quant à l'efficacité des accompagnements proposés par les différentes structures.

Le financement des actions sur la transmission se fait par la région et par la DRAAF à travers différents appels à projets.

Aujourd'hui les principaux financements proviennent du programme d'aide à l'installation-transmission en agriculture (AITA). Celui-ci se dessine en 6 volets différents. Ici, nous nous intéresserons au volet 5 concernant l'accompagnement individuel aux cédants et au volet 6 concernant l'animation et la sensibilisation. Parmi l'ensemble des membres du CRIT (Annexe 4), 5 structures sont financées pour leur accompagnement à la transmission : le syndicat des Jeunes Agriculteurs Grand Est (JAGE), la chambre régionale d'agriculture Grand Est (CRAGE), l'ARDEAR Grand Est, les antennes Grand Est de l'association Terre de liens et les espaces tests Grand Est (DRAAF Grand Est, 2019).

En 2018, 33 500€ ont été alloués au volet 5 et 300 000€ au volet 6 (DRAAF Grand Est, 2019). Finalement, l'enveloppe totale du programme AITA s'élève à 937 400€. 35% du budget est donc disponible pour des actions liées à la transmission (volet 5 et 6 de l'AITA) contre 65% pour l'installation.

Parmi les OPA travaillant sur la transmission, l'ARDEAR propose un format d'accompagnement mono-structurel mais avec des nombreuses particularités.

L'agriculture paysanne et l'ARDEAR

Face à cette politique de transmission et aux nombreuses structures travaillant sur le sujet, chaque OPA doit trouver sa place. Voyons ensemble ce que l'ARDEAR propose et dans quel cadre.

Présentation de l'association

Le réseau de l'agriculture paysanne est construit à l'aide de 2 principales structures : la FADEAR qui est l'organisme de formation des paysans du réseau de l'agriculture paysanne et la Confédération Paysanne qui est un syndicat agricole défendant les droits et les valeurs de ses adhérents au sein des instances politiques.

L'ARDEAR Grand Est, Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural est une antenne du réseau national FADEAR œuvrant sur différentes thématiques dans tout le territoire français. Toutes les thématiques abordées intègrent l'une des 6 grandes valeurs de l'agriculture paysanne (FADEAR, 2013) :

- Le travail avec la nature en prenant en compte la biodiversité, la gestion de la fertilité, la gestion des produits phytosanitaires et vétérinaires, la protection de la ressource en eau et la gestion de l'espace et des risques de pollution.
- La qualité des produits en prenant en compte les modes de productions mis en œuvre, la reconnaissance officielle, la transparence, le respect des cycles naturels et du bien-être animal et l'utilisation ou-non d'OGM
- Le développement local et la dynamique territoriale avec l'implication du paysan dans la vie locale, la forme collective ou sociale de production et de commercialisation, l'acticité d'accueil et de mise en valeur du territoire et le partage de la production.
- L'autonomie est évaluée avec l'autonomie décisionnelle, économique et financière et l'autonomie technique.
- La répartition des volumes et des moyens de production en mesurant la surface de l'exploitation, la valeur ajoutée dégagée à l'hectare, le revenu disponible, le ressenti du paysan quant à la taille de sa ferme, la libération de terres pour l'installation d'un autre paysan et la création d'emploi.
- La transmissibilité en évaluant la « vivabilité » dans la ferme, la sécurité vis-à-vis du foncier, l'adaptabilité de la ferme, la viabilité économique et la valeur de l'outil à transmettre.



Figure 4 : Fleur représentant les 6 grandes valeurs de l'agriculture paysanne (FADEAR)

C'est autour de ces valeurs que naissent partout en France des ARDEAR ou des ADDEAR à l'initiative des paysans engagés dans cette démarche.

En Grand Est, l'association a fait le choix de développer deux axes principaux : l'accompagnement à la transmission et l'animation du répertoire des savoir-faire paysan. D'autres missions sont développées en parallèle comme le développement des circuits-courts, les interventions en stage 21h (stage obligatoire pour les porteurs de projet à l'installation demandant la DJA) ou encore l'organisation de formations techniques. Le choix du développement de ces axes est une demande locale des paysans. L'équipe salariée de l'ARDEAR est constituée de 1.5 ETP pour l'ensemble des 10 départements de la région Grand Est.

En ce qui concerne la transmission des fermes, le sujet est devenu prioritaire grâce à la volonté

d'un groupe de paysans Haut-Marnais approchant de la retraite. Ils ont alors demandé l'organisation de la première formation « anticiper sa transmission » en 2014. De plus, le phénomène de transmission étant amené à s'accélérer au vu du nombre de paysans approchant de la retraite (Agreste, 2018), une salariée de l'ARDEAR s'est formée sur le sujet et accompagne de plus en plus de paysans lors de leur transmission.

Aujourd'hui, la structure accompagne les paysans lors de leur transmission lors des différentes étapes du processus.

Les étapes de l'accompagnement par l'ARDEAR

L'ARDEAR propose aujourd'hui un accompagnement en douceur pour les cédants. L'ensemble de ses actions sur la transmission concerne uniquement les cédants et non les porteurs de projets à l'installation afin de ne pas se retrouver à prendre parti pour l'un ou l'autre en cas de conflit. L'ARDEAR travaille donc avec la structure qui accompagne le porteur de projet pour se mettre d'accord sur les objectifs de chacun.

L'accompagnement se découpe en plusieurs étapes correspondant à l'état d'avancement de la transmission pour le cédant :

Le café-transmission : une amorce

Le café-transmission consiste à organiser une soirée d'échanges entre les paysans qui arriveront à l'âge de la retraite dans les prochaines années. Parmi les participants, on trouve bien évidemment des futurs cédants et des animateurs de l'ARDEAR mais aussi parfois des repreneurs potentiels ou des retraités ayant déjà transmis.

L'objectif du café transmission est multiple. Tout d'abord, il a un but de sensibilisation c'est-à-dire faire comprendre aux cédants qu'il existe des freins à la transmission. Cette sensibilisation est basée sur l'échange et sur le partage des expériences de chaque paysan. Ensuite, elle peut permettre aussi une première mise en relation avec des repreneurs en fonction du public présent lors de la soirée. Enfin, elle permet de faire un premier pas dans la compréhension et l'identification des acteurs de la transmission.

La formation : la préparation psychologique

La formation « anticiper sa transmission » de l'ARDEAR est une formation de 3 jours lors de laquelle 3 ou 4 situations concrètes sont travaillées grâce aux situations personnelles des paysans présents. Cette formation animée à l'aide d'outils d'éducation populaire et participative peut prendre en compte et intégrer une multitude de sujets en fonction des attentes des paysans présents à la formation. On dégage cependant certains thèmes abordés régulièrement comme : identifier les facteurs qui favorisent une transmission, le lâcher-prise, la rencontre avec les candidats, comprendre la génération Y, que faire de la maison d'habitation, comment passer le relais ou encore chercher et trouver des projets de retraites. A la suite de cette première journée de formation, de nombreux freins peuvent être identifiés et les participants repartent avec des clés pour travailler sur leur transmission. Ce sont des journées très riches en émotions où l'humain est au centre de la réflexion. Le groupe présent à la formation est suivi ensuite à travers une nouvelle journée de formation chaque année en fonction de leur demande.

L'accompagnement individuel : La concrétisation du processus

Comme nous l'avons vu précédemment, l'accompagnement actuel aux cédants est quasiment mono-structurel. Ainsi, l'ARDEAR propose un accompagnement individuel avec la vision de

l'agriculture paysanne et les valeurs qui en découlent.

L'objectif de l'accompagnement proposé par l'ARDEAR permet d'appréhender au mieux la situation du cédant. Il permet de faire un point régulier sur la situation du cédant, d'identifier les freins personnels et envisager les solutions, aider à la rédaction et à la diffusion de l'annonce transmission, organiser des visites de fermes ou encore mettre en relation avec des candidats potentiels. De plus, il peut faire l'objet d'une demande d'un diagnostic transmission qui est le document fourni aux paysans par les différentes OPA comme document de base pour le cédant. C'est aussi dans le cadre de cet accompagnement que l'ARDEAR organise des visites de fermes afin que le cédant puisse échanger avec des repreneurs potentiels, qu'il puisse se confronter aux besoins de la nouvelle génération mais aussi qu'il parle positivement de sa ferme.

L'accompagnement individuel est la seule prestation payante de l'ARDEAR dans le cadre de l'accompagnement d'un cédant. Cependant, certaines des actions comme la visite de ferme ne le sont pas.

C'est sur ce point que l'ARDEAR est principalement en concurrence avec les autres OPA travaillant sur le sujet de la transmission. Pour les raisons que nous avons évoquées plus haut, l'association a besoin de développer son activité pour se faire connaître et assoir sa légitimité dans ce décor d'acteurs.

Ce que nous pouvons retenir dans cette première partie, c'est tout d'abord une urgence nationale de prendre au sérieux cette question de renouvellement des générations en milieu agricole (Annexe I.1). Ensuite, la transmission peut être un processus long dans lequel intervient de nombreux acteurs dont les OPA. De plus, il existe des enjeux au sein même de ces OPA qui sont d'ordres politiques ou économiques. Enfin, chaque OPA aborde le sujet de la transmission selon sa vision et selon les valeurs des administrateurs qui la composent. A l'ARDEAR, ce sont les valeurs de l'agriculture paysanne qui sont défendues mais pour l'association, la transmission reste un sujet nouveau où elle doit faire ses preuves.

Cette première partie nous apporte un éclairage sur la dynamique actuelle de transmission. Voyons maintenant les contraintes et les freins qui peuvent nuire à la réussite d'une transmission.

Tableau 1 : Synthèse des réponses obtenues pour la présentation des cédants interrogés (source personnelle)

Présentation	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
Avancement de la transmission	Transmis il y a 13 ans	N'a pas commencé la réflexion. Part en retraite dans 5-6ans	En cours mais souhaite absolument avoir transmis à la fin de l'année	En cours de transmission. Installe son fils avec un HCF (connu)	En cours de transmission	En cours de transmission mais n'a pas trouvé de repreneur
Production	Céréales bio	Maraichage	Bovin lait bio	Céréales et fruits	Bovin viande bio	Bovin viande
Nbre d'UTH	2	1,5	1 qui travaille avec des ETA	2	2	1
Objectif au moment de la transmission	Maintien du bio. Maintien dans la famille si possible.	Il souhaite trouver quelqu'un qui ait des valeurs communes avec les siennes.	Il aimerait permettre à un jeune de s'installer. Maintien du bio.	Sa volonté est de maintenir et développer l'activité fruitière Il souhaite depuis toujours installer son fils.	Maintien du bio. Sa ferme ne doit pas partir à l'agrandissement. Il aimerait que la personne s'installe dans le village.	Pas d'exigence particulière. Si possible que ça ne parte pas à l'agrandissement en installant un jeune. Il ne veut pas "se prendre la tête".
Commentaires	Transmission dans le cadre familial à ses enfants. Transmission en 3 fois.	Un jeune du village travaille depuis 4 ans sur l'exploitation en tant que saisonnier. Ses enfants ne souhaitent pas reprendre.	Il vit seul, il n'a pas d'enfant ni de conjointe. Il a trouvé un repreneur sérieux depuis 6 mois.	Il va créer un GAEC avec son repreneur HCF en février prochain puis transmettra sa place à son fils mais pas avant 2ans.	Il a pris conscience de l'importance de la transmission après une maladie. Il a trouvé très récemment une repreneuse dans une production différente de la sienne.	Si il ne trouve pas de repreneur d'ici 1 an, sa ferme partira à l'agrandissement. La ferme est facilement convertible en bio.

Méthodologie

Nous avons dressé dans cette première partie un état des lieux de l'offre proposée par les différentes OPA principalement grâce à la bibliographie. Certaines rencontres informelles lors d'évènements tel que le CRIT avec des représentants des différentes OPA nous ont permis de mieux comprendre les actions et les enjeux des différentes structures.

Nous essaierons dans une deuxième partie d'identifier les principaux freins à la transmission sur notre zone d'étude : le département Haut-Marnais et le territoire du futur parc national. La première étape avant l'identification des freins est de connaître les attentes des paysans de la part des OPA.

Pour obtenir ces données, nous avons réalisé 2 types d'entretiens (Wandriessse et Rousselière, s.d.). Le premier est un entretien en profondeur à destination des paysans dont la transmission est en cours (Annexe 3). Le deuxième est un entretien focalisé/centré à destination des paysans ayant déjà transmis (Annexe 2). Les entretiens ont duré en moyenne 1h30 en fonction des situations de chaque paysan. Pour ne pas freiner la parole des paysans, nous avons choisi de ne pas enregistrer les entretiens. Cependant, la durée des entretiens permettait plusieurs reformulations et donc une prise de note complète et précise. Les données ainsi récoltées ont été classées par catégorie de freins (voir partie suivante) et reformulées. Afin de préserver l'anonymat des interrogés, nous ne faisons pas apparaître leur nom et avons omis volontairement certains détails distinctifs.

Dans ce rapport nous avons pris le parti de ne faire des entretiens qu'avec des paysans et non-avec des structures afin de connaître au mieux les attentes des agriculteurs. Ainsi, nous utiliserons des données en fonction des besoins de la demande et non en fonction de ce que propose l'offre.

De plus, nous avons fait le choix de prendre des paysans avec des profils différents (voir tableau 1). Cependant, ils sont ou ont tous été engagés dans des associations agricoles, de près ou de loin.

Afin de compléter les freins identifiés lors des entretiens, nous compléterons et relierons d'autres éléments à l'aide de la bibliographie sur le sujet. Cependant, la documentation disponible spécifique au territoire étudié est quasiment inexistante due à la faible dynamique du territoire sur ce sujet. Nous utiliserons donc de la documentation plus générale ayant une pertinence pour notre zone d'étude.

Enfin, nous proposerons dans une troisième partie un accompagnement en adéquation avec les enjeux décrits dans la première partie mais aussi et surtout avec les attentes des agriculteurs.

PARTIE 2 : LES FREINS A LA TRANSMISSION POUR LES CEDANTS ET POUR LES REPRENEURS

Grâce à ces entretiens nous avons pu déterminer quatre types de freins à la transmission majeurs. Cependant, au sein de chacune de ces catégories, les difficultés ne sont pas les mêmes pour tous les paysans.

Nous avons pu regrouper les réponses des agriculteurs dans des tableaux. Les données brutes récoltées seront ensuite analysées et discutées à l'aide de la bibliographie existante sur le sujet.

De plus, nous essaierons pour chacune des contraintes d'évaluer le niveau de difficulté pour les exploitations à production maraîchères et fruitières.

Nous rappelons que l'ensemble des paysans interrogés ne représente pas l'ensemble des agriculteurs Haut-Marnais entrés dans le processus de transmission. Ils nous permettent cependant, d'identifier des éléments de réponses et des tendances qui peuvent se confirmer par la bibliographie ou des enquêtes complémentaires.

Contraintes économiques

Premièrement, nous avons décelé des freins économiques à la transmission. Tout d'abord, l'enjeu économique est important et particulièrement pour les profils de fermes d'élevage. Cela s'explique par un capital d'exploitation hors foncier en bovin allaitant très élevé d'environ 171 500€/UTH (Veysset et al., 2008). Il en est de même pour les exploitations laitières avec un coût des infrastructures encore plus important. Ainsi, nous observons que tous les paysans en élevage font parti d'un collectif CUMA (tableau 2) afin de diminuer le coût d'investissement initial pour le repreneur. De plus, on remarque que la transmission représente pour ces éleveurs un enjeu économique important (tableau 2). L'un des paysans affirme même que le capital d'exploitation trop élevé est le principal frein à la transmission hors du cadre familial aujourd'hui (même si ça n'est pas son cas).

A l'inverse, on observe que les paysans en production horticole ne voient pas le capital d'exploitation comme frein à la transmission. Par exemple, le paysan 2 ne transmettra pas sa ferme s'il ne trouve pas le « repreneur parfait » (tableaux 1 et 2) (voir aussi la partie sur les contraintes psycho-sociales).

Cela s'explique par des investissements personnels de la part des cédants dans l'entreprise et donc des investissements personnels déjà rentabilisés.

De plus, les exploitations maraîchères ou fruitières représentent un faible apport de capitaux propres par le repreneur au moment de l'acte de cession. En effet, ces investissements représentent dans le cas d'une reprise entre 65 000 et 100 000€ d'investissements (Galais, 2018) là où une exploitation en bovin allaitant se situe autour de 400 000€ (tableau 2).

En moyenne les apports en capitaux propres d'une exploitation maraichère s'élèvent à 137 700€ et 16 353€/ha planté pour une exploitation fruitière pour environ 50% du passif contre 471€/ha en grande culture pour 25% du passif et 2 157€/ha pour une exploitation laitière pour 42% du passif (CERFrance, 2018). A première vue on pourrait croire que les investissements pour les exploitations horticoles est plus élevé mais la taille des exploitations et le total à l'actif rendent le coût des exploitations en grande culture et en élevage beaucoup plus élevé (CERFrance, 2018).

La question de la rentabilité de l'exploitation doit aussi se poser puisque la transmission entraîne non seulement un transfert de l'outil de production mais aussi du marché et des savoir-faire de l'exploitation. De plus, nous avons vu en introduction que la taille des fermes en Haute-Marne atteignait de grandes superficies face à la surface moyenne des exploitations en France (AGRESTE, 2018). Cela peut s'expliquer en partie économiquement grâce aux aides PAC. Si l'on prend l'exemple du paysan 4, celui-ci maintient son activité céréalière non pas par plaisir mais pour maintenir une certaine surface dans son exploitation et ainsi bénéficier des aides du premier pilier de la PAC. C'est aussi pour cette raison que le système polyculture-élevage est aussi développé dans le département. En effet, celui-ci permet une certaine autonomie de la ferme (alimentation produite pour son troupeau et nombreuses prairies) mais surtout une grande surface engendrant une grosse aide de la PAC (Pierre, 2005).

Les paysans interrogés ont tous la volonté de transmettre et non de vendre leur exploitation (tableau 1). Ainsi, on remarque que les paysans ayant déjà identifiés un repreneur (tableau 1) fixent le prix de vente de leur exploitation en accord avec ce dernier (tableau 2). Cependant, la méthode d'expertise de l'exploitation n'est pas liée à l'OTEX de la ferme mais bien à sa rigueur et à la méthodologie qu'il choisit pour transmettre. De plus, les valeurs des paysans interrogés et leur volonté d'installer un jeune (tableau 1) est primordiale puisque les offres d'achats pour des agriculteurs voulant agrandir leur ferme sont souvent beaucoup plus élevée que les offres des nouveaux agriculteurs cherchant à s'installer.

Enfin, le capital d'exploitation est aujourd'hui en lien direct avec le prix du foncier (voir partie suivante). En effet, plusieurs pratiques entraînent une surévaluation du capital d'exploitation comme celle du pas de porte (Loveluck, 2013). Cette dernière pratique consiste à monnayer le droit de bail et ainsi fausser le prix des terres en augmentant considérablement le prix du foncier. Cette pratique, illégale en France aujourd'hui, est combattue par des organismes tels que la SAFER ou encore Terre de liens. Ce frein est en lien direct avec la prochaine contrainte liée au foncier.

Cependant, les contraintes foncières ne sont pas uniquement liées au prix des terres.

Tableau 2 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes économiques (source personnelle)

Economie	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
Faites-vous parti d'un collectif CUMA ?	Oui, son fils fait aussi parti du même collectif	N'est pas en CUMA de part son activité	Fait un tout petit peu parti du collectif	Fait parti d'un collectif pour son activité céréalière	Fait parti d'un collectif	Fait parti d'un collectif
Comment a été/sera expertisé la ferme ?	Expert John Deer	Il pense le faire lui-même	Batiment : Chambre d'agriculture Cheptel : UPRA Matériel : CUMA	Il compte garder les biens (terres et bâtiments) et les mettre à disposition du GAEC. La rentabilité du GAEC est suivie par la Chambre d'agriculture.	Il fera l'expertise lui-même par rapport à ce qu'il se fait autour.	Batiment : Chambre d'agriculture Cheptel : Marchand Matériel : Marchand
Y a-t-il un enjeu économique pour la retraite ?	Oui important. Le fermage représente la moitié de sa retraite.	L'enjeu n'est pas très grand.	Il y a un enjeu économique très fort vis-à-vis de sa retraite.	La vente de l'EARL au GAEC lui assurera son revenu complémentaire. En cas de besoin, il a des revenus autres (éoliennes).	Il y a un enjeu économique très fort pour la retraite qui ne couvrira pas du tout ses besoins.	Il y a un enjeu économique fort pour la retraite qui ne sera pas très élevée.
Prix de vente	Non divulgué dans sa totalité. Il dit avoir fait de gros efforts financiers pour ses enfants "sans pour autant tout leur donner dans les bras".	Pense le baser sur le chiffre d'affaire de l'exploitation.	Fixé à partir des estimations patrimoniales et économiques et en accord avec son repreneur.	Fixera le prix de vente en accord avec son associé et repreneur.	Le prix sera fixé en accord avec la repreneuse et ses besoins. (~120 000€ de bâtiments).	Valeur de vente estimée à partir des différentes évaluations et du souhait de vente du cédant (~400 000€).
Commentaires	Ses enfants ne commencent pas leur activité en situation de surendettement.	/	Les offres à l'agrandissement peuvent être bien plus alléchantes qu'une offre d'un repreneur HCF.	Le passage de d'EARL à GAEC entraînera des dettes importantes sur le compte courant associé. La ferme tourne bien et les fruits représentent un marché de niche. Il souhaite que ses repreneurs n'aient pas de difficultés financières. Pour lui, le capital d'exploitation d'une ferme est le principal frein à la transmission HCF	Le gros soucis des fermes d'élevage aujourd'hui est leur capital d'exploitation beaucoup trop élevé. Il compte diminuer progressivement son capital en installant une première personne puis peut-être une autre.	La ferme tourne bien et les débouchés sont nombreux et diversifiés (parts dans un magasin de producteurs + vente en circuit longs).

Contraintes foncières

Plusieurs questions se posent pour l'accès à la terre dans le cadre d'une transmission.

Tout d'abord, le prix des terres est déterminant pour le repreneur. En effet, le repreneur a deux choix à l'installation vis-à-vis du foncier : le faire valoir direct (exploiter son propre foncier) et le faire valoir indirect (louer le foncier de son exploitation agricole). Cela se traduit par l'achat de terres ou le fermage à des propriétaires. Le prix de la terre varie en fonction du lieu d'activité. En Haute-Marne, celui-ci varie entre 1 250 et 6 000€ /ha en 2018 (Journal de la république française, 2019). Les terres sont vendues par l'intermédiaire des notaires et ces transferts sont contrôlés par la SAFER. La location de terre est quant à elle gérée par la Chambre d'agriculture. En France, l'indice de fermage en 2018 était de 96.96 (Chambre d'agriculture Haute-Marne, 2019). Cependant, le prix de la location est à fixer avec son conseiller à la Chambre d'agriculture départementale. La valeur de fermage des terres dépend de la localisation dans la région ainsi que la durée du bail avec le propriétaire.

Comme il a été dit dans la partie précédente (Contraintes économiques), le coût de l'accès à la terre représente un frein majeur et certaines pratiques accentuent ce phénomène (Loveluck, 2013). De plus, environ 80% de la SAU agricole en France en 2010 est en location (Courleux, 2011). Ainsi, la pratique du faire-valoir direct est de moins en moins répandue. D'autres phénomènes en découlent comme le vieillissement des propriétaires et l'atomisation de la propriété foncière (Courleux, 2011) c'est-à-dire respectivement des profils de propriétaires retraités agricoles et une augmentation du nombre de propriétaires par exploitant (4,7 en 1992 contre 3,5 en 1980).

Nous pouvons expliquer cette tendance dans le cas de la transmission des fermes pour les hors cadre familiaux à cause de l'importante taille des exploitations aujourd'hui et l'accès à la propriété des terres de plus en plus difficile.

Dans le cas des paysans que nous avons interrogés, la plupart ne sont propriétaires que d'une partie des terres. Cependant nous pouvons faire une nette distinction entre les profils d'élevages et les exploitations horticoles. En effet, la taille des surfaces à exploiter rend la contrainte économique foncière beaucoup moins difficile chez les paysans 2 et 4 (tableau 3) en ne prenant compte que de l'activité principale (fruitière) du paysan 4 et de la surface qu'elle représente.

En revanche, la contrainte économique foncière n'est pas la seule difficulté d'accès à la terre. En effet, les propriétaires ont un poids important dans la décision de transmission des fermes. Parmi les paysans interrogés, seul le paysan 1 est propriétaire de l'ensemble des terres (tableau 3). Cependant, il en a hérité d'une bonne partie de ses parents et il est aujourd'hui à la retraite et n'a pas toujours été dans cette situation de propriétaire. Cela confirme cette tendance de vieillissement des propriétaires (Courleux, 2011). Le paysan 2 en activité maraîchère est installé sur une si petite surface qu'il n'hésitera pas à garder ses terres à la retraite sans transmettre ni vendre.

Tous les autres agriculteurs interrogés doivent composer leur transmission avec leurs propriétaires (tableau 3). Certains entretiennent de très bonnes relations avec leurs propriétaires et ces derniers les suivent dans la démarche de transmission. Pour d'autres, les bailleurs cherchent une certaine sécurité et ne suivront pas le paysan dans sa démarche de transmission à un repreneur hors cadre familiale. Enfin, certains propriétaires chercheront à

rentabiliser leurs terres au maximum en louant au plus offrant en mettant en place un pas de porte (voir partie précédente). Ces deux derniers profils de bailleurs engendrent le plus souvent un agrandissement de ferme, masqué (installation du fils qui reprendra la ferme parentale voisine plus tard) ou non.

Dans la plupart des cas, on trouve les trois profils de bailleurs. Dans le cas des paysans interrogés ayant une importante problématique foncière (4, 5 et 6), l'objectif sera de rassurer leurs propriétaires vis-à-vis du projet de transmission et de les convaincre de renouveler les baux avec les repreneurs.

La particularité des exploitations maraîchères et arboricoles au niveau foncier réside dans la taille des exploitations. En effet, la moyenne de taille d'une exploitation maraîchère en 2016 est de 10ha en France aujourd'hui contre 87ha pour les grandes cultures et 85ha pour les exploitations en polyculture élevage (Agreste, 2018). En région Grand Est, la surface occupée par les exploitations à production horticole est si faible qu'elle n'est pas répertoriée dans les données agricoles. En revanche, la taille moyenne d'une exploitation en Champagne-Ardenne est de 119ha montrant ainsi la spécificité de la région par rapport au reste de la France de par la taille des exploitations (Agreste, 2015).

Les freins d'accès au foncier pour les cédants en production horticole sont les mêmes que pour les autres. Le prix des terres n'est pas forcément un frein à cause de la taille des fermes mais l'accès aux terres est tout aussi difficile.

Selon l'ensemble des paysans interrogés, les propriétaires ne sont pas dans la dynamique d'installer des jeunes mais plutôt dans celle d'agrandir les fermes déjà existantes (tableau 3). Pour le paysan 1, cette dynamique est même le principal frein à l'installation d'un HCF dans le département.

Dans leur engagement, certains paysans interrogés font ou ont fait le choix de devenir propriétaire afin de permettre à des nouveaux agriculteurs HCF de s'installer sans difficultés d'accès à la terre et d'enrayer cette dynamique d'agrandissement.

Ainsi, nous observons l'importance de la dynamique territoriale dans le processus de transmission et les freins qu'elle peut entraîner.

Tableau 3 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes foncières (source personnelle)

	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
Foncier						
Propriétaires / Locataire + Surface	Propriétaire de 211ha Il souhaite transmettre ses terres à ses enfants et petits-enfants.	Propriétaire de 2ha et locataire sur 30ares	Propriétaire de 7ha. Il est co-proprétaire de 70ha avec ses sœurs et dont sa mère est l'usufruitière	Il exploite 80ha dont 6ha de fruitiers. Il est propriétaire de 15ha. Le reste est en location avec plusieurs bailleurs (particuliers, Communauté de communes..)	Il exploite 120ha et est propriétaire d'environ la moitié.	Il exploite 127ha dont 40ha sont en propriétés et 80ha en location auprès de 8 propriétaires. La moitié des fermages est à sécuriser pour le repreneur.
Quelles sont les difficultés d'accès à la terre ?	Le monde fait que c'est le plus offrant qui obtiendra les terres et les grosses fermes proposent des prix au dessus des moyens des porteurs de projet à l'installation. De plus, les fermes sont de plus en plus grosses à cause des agrandissements masqués donc intransmissibles.	Les propriétaires des terres ne veulent pas installer de jeunes. Ils installent leurs enfants pour faire des agrandissements masqués.	La dynamique n'est pas à la création de fermes mais à l'agrandissement.	L'accès à la terre est privilégié aux projets d'agrandissements de fermes.	Certains de ses propriétaires ne le suivront pas dans son projet de transmission.	Il y a beaucoup d'offres pour que sa ferme parte à l'agrandissement. Elles sont souvent plus élevées que pour une transmission.
Commentaires	L'accès à la terre est le plus gros frein : un HCF ne peut pas s'installer en Haute-Marne. C'est plus facile dans le cas d'une reprise familiale. Un projet d'agrandissement est envisageable si il permet d'augmenter le nombre d'UTH/ha.	Il faut que les gens qui veulent changer les choses au niveau de la dynamique d'installation achètent du terrain.	Le foncier n'est pas un soucis dans son cas. Il ressent une contradiction entre la volonté politique d'installer de nouveaux agriculteurs et la dynamique de passage à l'agrandissement du département.	Pour lui, l'accès au foncier est un gros frein, surtout pour les petites structures.	Au début, tout sera en location pour sa repreneuse (terres et bâtiments). Il rachètera les terres qu'il pourra racheter de ses propriétaires.	Il ne pense pas avoir de soucis avec ses bailleurs car il entretient une bonne relation avec eux mais aucune démarche n'est encore engagée.

Tableau 4 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes liées aux dynamiques territoriales (source personnelle)

Dynamique du territoire	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
Y a-t-il eu des installations à proximité ?	N'est pas au courant des installations dans le coin mais il y a eu des conversions en bio.	Aucune installation depuis longtemps.	Il n'y pas eu de jeune installés depuis au moins 5 ans.	Il n'entend pas trop parler d'installation autour de lui mais plutôt d'agrandissements masqués ou des transmissions familiales.	Il n'y a pas eu d'installation autour depuis longtemps et le territoire va continuer de se vider.	Il y a quelques jeunes qui s'installent autour mais pas de fermes qui se libèrent.
Quelle était votre place dans la dynamique territoriale ?	Il était président du GAB 52 et pionnier du bio dans la région.	Présent dans quelques associations du village.	Engagé au sein de nombreuses associations agricoles (GAB 52...) et villageoises (comité des fêtes...).	Il est adhérent à la Confédération paysanne et engagé dans des associations agricoles (CUMA...).	Engagé dans des associations agricoles (GAB 52), dans une coopératives (Unébio) et dans le village (conseiller municipal).	Il est adhérent à la Confédération paysanne et engagé à la CUMA.
Y a-t-il une proximité relationnelle entre les paysans du coin ?	Oui, il y a même une importante dynamique de conversion en bio dans le village. Il a une très bonne relations avec ses voisins et ses enfants aussi.	Pas vraiment de dynamique entre les agriculteurs, chacun travaille dans son coin, seulement un peu d'aide informelle. Il s'entend bien avec eux. Il aurait bien aimé créer un groupe de d'entraide pour les paysans sur petites surfaces.	Il se sent très différent des agriculteurs autour mais entretient une bonne relation avec eux. Il sent que le langage est "faux" (hypocrite) entre eux.	Il entretient de très bonnes relations avec les paysans autour de lui. De plus, son fils et son repreneur HCF sont déjà très intégrés au groupe. D'ailleurs, il ressent une certaine jalousie de la part de ses voisins à cause de sa réussite.	Il entretient une bonne relation avec les agriculteurs du village. Il y a de l'entraide paysanne.	Il se sent très bien au sein du village. Il y a un noyau d'agriculteurs avec qui il s'entend bien et partage les mêmes idées. Ils font beaucoup de travaux en commun.
La CUMA entraîne-t-elle une dynamique entre les agriculteurs du coin	La CUMA a intégré son fils parmi les autres agriculteurs mais n'est pas l'origine de la dynamique territoriale.	/	Pour lui, les gens y adhèrent plus par obligation financière que pour le collectif.	Les paysans du coin sont tous en CUMA mais ce n'est pas la CUMA qui entraîne la dynamique.	La CUMA n'a pas été évoquée comme moteur de dynamisme.	La CUMA fournit juste le matériel mais n'entraîne pas de dynamique.
Le territoire est-il attractif ?	Il n'a pas abordé clairement le thème de l'attractivité du territoire.	Un "étranger" (pas du village) ne peut pas s'installer. La dynamique du village y est refractaire. Les paysans font aussi partis des instances communales.	Les paysans du coin ne sont pas favorables à l'installation de jeunes qu'ils ne connaissent pas ce qui traduit une dynamique d'agrandissement.	Le village est dynamique mais ne s'est jamais demandé si le territoire était attractif pour d'autres. Cependant, il a rencontré son repreneur HCF dans le village.	Le territoire n'est pas attractif à cause de l'élevage qui n'est pas une production attractive.	Selon lui, le village est attractif grâce au dynamisme engendré par les agriculteurs.
Commentaires	Le bio engendre une dynamique. De plus, il est à l'origine du bio dans le village	La dynamique du village vis-à-vis de l'installation est le plus gros frein à la transmission chez lui. Les paysans lui mettent en permanence "des bâtons dans les roues à cause de son projet atypique. Il ne se font pas de cadeaux."	Ressent un tel dégoût pour la dynamique autour de son hameau qu'il serait prêt à le quitter.	Malgré la dynamique dans le village, il se sent parfois seul à cause de ce sentiment de jalousie perçue.	"Le village se vide et continue de se vider. Si cela continue, les bâtiments deviendront des friches."	/

Contraintes territoriales

Les propriétaires et les agriculteurs voisins peuvent influencer les choix des cédants entrés dans le processus de transmission à cause des baux qu'ils ne seraient pas prêts à renouveler dans le cadre de la transmission. Ce n'est pourtant pas le seul frein que le voisinage peut engendrer. En effet, les relations entre paysans voisins sont importantes et souvent nécessaires au bon fonctionnement de l'exploitation (Lanneau, 1975). Cela se traduit par de l'entraide informelle ou non. Cette entente peut se concrétiser par la mise en place de collectif CUMA permettant l'achat de matériel en commun. L'ensemble des paysans interrogés affirment avoir de bonnes relations avec leurs voisins et adhère tous à une CUMA (sauf le paysan 2 de part son activité atypique sur le territoire) (tableau 4).

Cependant, les avis divergent quant à la réelle intention d'entraide entre les agriculteurs (tableau 4). En effet, certains des paysans interrogés (3 et 4), voient cette entraide comme « hypocrite » et intéressée. Pour eux la CUMA est une obligation financière pour les paysans et les bonnes relations sont intéressées pour pouvoir racheter des terres au moment de la cessation d'activité. D'ailleurs le paysan 2 étant le seul maraîcher autour de son village et ses investissements matériels étant faibles, il ne fait pas parti d'un collectif CUMA. Il aurait tout de même aimé faire parti d'un groupe d'entraide pour les travaux d'exploitations à petite surface (désherbage...) (tableau 4). Ses besoins, n'étant pas les mêmes que ses voisins, il n'a jamais pu mettre en place un tel groupe.

De plus, les paysans à proximité jouent un grand rôle dans l'insertion des nouveaux paysans dans le processus de transmission. En effet, le voisinage joue un rôle majeur dans l'attractivité du territoire en permettant au repreneur de se créer un réseau (Galais, 2018 ; Le Blanc, 2011 ; Lefebvre 2004). Cette attractivité est faible en Haute-Marne et cela se mesure par une baisse annuelle de la population (INSEE, 2015) et une diminution du nombre d'exploitations tous les ans (AGRESTE, 2018).

Les paysans interrogés sont pour la plupart bien conscients du manque d'attractivité de leur territoire mais affirment que leur village est dynamique (tableau 4). Selon le paysan 5, c'est la production d'élevage qui freinerait les repreneurs à s'installer dans le département à cause des contraintes horaires (astreintes de traite, surveillance du troupeau...) (tableau 4). Pour les autres, les paysans sont acteurs de l'attractivité du territoire et dépend donc du dynamisme dans le village. Enfin, chaque paysan interrogé constate une faible voire inexistante activité d'installation (tableau 4). Des systèmes de productions en agriculture biologique ou de commercialisation en circuit court peuvent cependant aider à redynamiser les territoires et les rendre plus attractifs (Lefebvre, 2004).

Les paysans situés sur la zone du parc national (1, 3, 4 et 6) verront une opportunité d'accroître l'attractivité de leur territoire grâce à la création du PNFCB et des études à venir sur l'attractivité de l'activité agricole sur cette zone (Meiffren et al., 2018).

Cette dynamique entre les paysans et la vision que les voisins portent sur la transmission ainsi que l'attractivité du territoire pour les porteurs de projets à l'installation constituent un frein majeur à la transmission des fermes dans le département. La dynamique actuelle entraîne un départ des habitants des villages ruraux et donc une activité de plus en plus faible dans ces derniers et donc une attractivité encore plus amoindrie comme c'est le cas chez le paysan 5. Certains paysans voient même cette contrainte comme le frein le plus important à la transmission dans leur village.

En Haute-Marne, les projets d'installation en production horticole sont considérés comme atypiques. Ainsi, les nouveaux agriculteurs voulant s'installer en cette OTEX se voient difficilement intégrés par les agriculteurs déjà en place sur le territoire.

L'ensemble des paysans interrogés lors de cette enquête est ou a été engagé dans une ou plusieurs associations agricoles et pour certains dans les associations villageoises (tableau 4). Pour certains, ils occupaient même des places importantes dans ces associations. Ils offrent donc une vision qu'ils ont pu bâtir à partir de leur expérience professionnelle et associative. Cela n'est pas le cas de la plupart des agriculteurs du département et ces derniers peuvent avoir une opinion différente.

Ces visions et ces ressentis vis-à-vis de la transmission et des dynamiques en place nous prouvent que l'humain est au cœur du processus et que certains freins sont induits par les exigences et la vision des choses propres à chacun.

Contraintes psycho-sociales

Les contraintes psycho-sociales et humaines peuvent représenter un frein majeur dans la transmission des fermes car elles sont perçues différemment dans chacun des cas. Cependant, le travail effectué sur ces freins n'aboutit pas à un résultat matériel pour le cédant et pour la structure accompagnante. C'est pourquoi ces freins sont aujourd'hui travaillés superficiellement lors d'un accompagnement à la transmission. L'ARDEAR a fait le choix de faire de cet accompagnement, sa priorité et son axe de travail (voir partie 1).

Les freins psycho-sociaux sont très liés à la perception qu'à le cédant du monde qui l'entoure. Ainsi, chaque vision étant différente et chaque manière de l'exprimer l'étant aussi, il n'y a pas de protocole ou de démarche à suivre pour identifier et lever ces freins. En effet, le cédant ayant un blocage dû à un frein psycho-social doit être accompagné au même titre que pour résoudre un frein financier ou d'accès à la terre.

Plusieurs points de blocage peuvent être assimilés à un frein psycho-social. Tout d'abord, la vision de l'agriculture dans le monde actuel peut entraîner un différent entre le cédant et le repreneur. Cela entraîne par la suite des divergences dans la vision de la transmission entre les deux partis.

Parmi les paysans interrogés, les visions de l'agriculture et de la transmission ne sont pas les mêmes (tableau 5). Ainsi, nous pouvons relever des éléments de réflexion propre à l'expérience de chacun : agriculture biologique, projet atypique, valeur ajoutée des produits, diversification, consommation ou encore évolution de l'agriculture. Ces visions s'accompagnent souvent d'un sentiment encore une fois différent en fonction des interrogés. Cela peut être de la colère, de l'espoir ou encore de l'indifférence. Ces éléments de réflexion et ces ressentis permettent lors d'un accompagnement de mieux comprendre et appréhender les exigences du cédant ainsi que ses valeurs.

Ensuite, l'anticipation et la préparation des projets de retraites du cédant constituent un élément clé de la réussite de la transmission (Gaté, 2014). Dans le cas des paysans interrogés, les projets sont à un état d'avancement de la réflexion plus ou moins important (tableau 5). Par exemple, le paysan 6 a déjà investi dans une maison du village en prévision d'y faire un gîte et de s'en occuper pendant la retraite. A l'inverse, le paysan 2 n'a pas commencé sa réflexion

sur ses projets de transmission.

Les freins psycho-sociaux sont aussi constitués d'éléments « non-dits » c'est-à-dire des freins qui peuvent ralentir voire empêcher la transmission mais qui ne sont pas verbalisés et dans certains cas dont les acteurs n'ont pas conscience. On trouve par exemple parmi ces éléments non-dits, le lieu d'habitation. Celui-ci constitue un frein lorsque le cédant voit sa maison d'habitation sur le même lieu que celui de l'exploitation (Lataste, 2018). En effet, deux situations se présentent dans le cas où la maison d'habitation est confondue avec l'exploitation. Soit le cédant ne souhaite pas se séparer de la maison à cause de ce qu'elle représente pour lui (Lataste, 2015) soit les repreneurs ne souhaitent pas reprendre la maison dans le lot avec l'exploitation.

D'autres éléments non-dit existent et ont été soulevés consciemment ou inconsciemment par les paysans interrogés. Le paysan 2 a par exemple soulevé la volonté de sa conjointe de ne pas vendre la ferme. Cela rend d'autant plus compliqué les démarches de négociations puisque cet élément n'est soulevé que très rarement lors des discussions entre le cédant et le repreneur.

La relation avec le repreneur est un élément parmi les freins psycho-sociaux conditionnant la réussite d'une transmission. A travers cette relation, on distingue différents types de transmission en fonction du profil du repreneur (Lataste, 2015). Cependant, chaque type de transmission entraîne un coût cognitif et donc des difficultés au moment du processus considérées comme des freins psycho-sociaux (Lataste, 2015).

Les paysans interrogés souhaitent tous garder de bonnes relations avec leur repreneur et ont conscience que pour en arriver à ce résultat, ils devront faire des concessions (tableau 5). De plus, ils sont tous prêts à proposer de l'aide informelle après la transmission afin de transférer leurs savoir-faire et leurs méthodes de travail. En revanche, ils souhaitent que les repreneurs soient indépendants et pas « assister ».

Pour les exploitations horticoles, les freins psycho-sociaux et ceux liés à la dynamique territoriale constituent les principaux freins à la transmission des fermes. L'accompagnement à proposer sera le même dans le déroulé des événements mais certains points seront abordés plus rapidement à causes des enjeux moindres comme le frein économique.

En conclusion de cette deuxième partie, on observe que les freins à la transmission sont nombreux et varient en fonction du profil des fermes et de la situation personnelle de chaque agriculteur. On remarque que les paysans avec des profils de fermes maraichères ou fruitières rencontrent moins de freins économiques et fonciers. Cela s'explique par des surfaces d'exploitations moins importantes. Cependant, on remarque que leur intégration dans un territoire de grandes cultures et d'élevage rendent leur activité plus compliquée vis-à-vis du regard des autres. Ils rencontrent ainsi de nombreuses difficultés pour transmettre leurs fermes à cause des dynamiques territoriales réfractaires à l'installation de projets atypiques. De plus, le profil des fermes à reprendre dans le département n'est pas celui de fermes à production horticoles (voir introduction) rendant les données sur la transmission de ces fermes quasi-inexistantes sur le département.

Maintenant que nous avons identifié les principaux freins à la transmission, nous allons proposer un plan d'action destiné aux différentes OPA pour répondre à ces freins.

Tableau 5 : Synthèse des réponses obtenues pour les contraintes psycho-sociales (source personnelle)

	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
Psycho-social						
Lieu de l'habitation	Habite sur l'exploitation	Habite sur l'exploitation	N'habite pas sur l'exploitation	Habite proche de l'exploitation	N'habite pas sur l'exploitation	N'habite pas sur l'exploitation
Problèmes perçus lors des entretiens	Aucun, les transmissions semblent s'être bien passées.	La conjointe de l'exploitant ne souhaite pas vendre.	En colère contre la dynamique autour de chez lui. Fatigué par son activité.	Son fils est encore très jeune. Il ne voit pas encore son repreneur HCF devenir chef d'exploitation (salarié pour le moment). Il est méfiant du monde qui l'entoure (voisins, OPA...)	Il semble très positif quant à sa transmission à venir.	Ne souhaite pas vraiment s'engager dans le processus de transmission.
Sa vision de l'agriculture	"Le bio c'est l'avenir, tout le monde finira par en faire".	Il n'a pas de vision particulière à proposer car il considère son projet comme "marginal" par rapport aux autres. Il souhaite vivre simplement de sa production.	Dans le département, les agriculteurs n'ont pas cherché à augmenter la valeur ajoutée des fermes mais plutôt à grossir les structures même si elles n'y gagnent rien.	Pour sécuriser une production il faut se diversifier, autant dans la production que dans les circuits de commercialisation.	La consommation a un grand rôle à jouer dans l'avenir de l'agriculture. Le système de consommation change, la nouvelle génération est plus impliquée dans la production. Pour lui, la qualité se vendra toujours alors on se doit d'être transparent et honnête	L'agriculture évolue et les agriculteurs doivent vivre avec leur temps
Sa vision de la transmission	Les transmissions devront passer par une conversion en bio dans les années à venir	Il est entièrement opposé à la dynamique en place sur son territoire (agrandissement).	Il est dégoûté et en colère contre le système en place et les dynamiques d'installations enclenchées (inexistantes pour les HCF mais favorisées pour les agrandissements).	Il s'implique dans de nombreux projets dans le cadre de la transmission à venir mais en accord avec ses repreneurs.	Il rêve d'un projet d'installation collectif sur sa ferme ou du moins installer plusieurs personnes. La transmission va avec la redynamisation des espaces ruraux.	Sa vision de la transmission suit sa vision de l'agriculture, les fermes doivent évoluer.
Ses projets	Attendre que sa femme arrive à la retraite et profiter en "bricolant"	Il n'y a pas encore réfléchi. Souhaite profiter de son jardin à la retraite	S'en aller et partir faire de l'humanitaire Continuer ses activités associatives.	Il souhaite arrêter après la transmission puisqu'il est déjà agé. Il n'a pas de projet défini.	Il n'a pas de projet de retraite. Souhaite continuer de travailler pour son plaisir	Il souhaite monter un gîte et s'en occuper à la retraite
Relation avec le repreneur	Il a de bonnes relations avec ses enfants/repreneurs. Sa fille est présidente du GAB 52 (transmission de valeurs).	Il pense que sa relation future sera très compliquée. Lui et sa femme ont beaucoup d'exigences vis-à-vis de ce repreneur.	Bonne relation avec son repreneur actuel et souhaite la maintenir. Il veut l'aider au début mais souhaite qu'il prenne rapidement son indépendance.	Souhaite garder de bons contacts avec son fils et son repreneur HCF. Il continuera à conseiller et à donner quelques coups de mains si les repreneurs en ont besoin.	Il souhaite entretenir de bonne relation avec la repreneuse et même de travailler avec elle si elle est d'accord.	Veut bien lui donner quelques coups de main si le repreneur en ressent le besoin mais ne souhaite pas continuer de travailler sur la ferme
Commentaires	Il faut accepter de diviser sa ferme pour arriver à un idéal ce qui peut être difficile.	Il se considère comme à part vis-à-vis des autres et souhaite porter son projet de ferme jusqu'au bout, quitte à ne jamais transmettre. Il dit faire son parcours dans son coin.	Il a un sentiment de solitude depuis le début de son processus de transmission. Le poids du regard des autres (voisins) lui pèse vis-à-vis de son choix de transmettre plutôt que vendre. Ces voisins le ressentent comme une trahison.	Il garde pour lui quelques points de vigilance notamment par rapport à la famille du repreneur HCF. La question économique le préoccupe beaucoup et notamment le rapport avec les banques.	C'est l'administratif qui le fatigue dans son métier. "Il ne faut pas mettre tous les agriculteurs dans le même sac et c'est le problème aujourd'hui".	Il ne s'engage pas trop dans le processus de transmission car il a peur de la déception que cela pourrait lui procurer en cas d'échec. Les différentes expériences de transmission autour de lui le conforte dans son idée.

PARTIE 3 : PERSPECTIVE D'UN ACCOMPAGNEMENT MULTI-STRUCTUREL EN REPONSE AUX FREINS RENCONTRES

Nous avons maintenant des éléments de réflexion pour comprendre les freins à la transmission dans le département Haut-Marnais. Nous avons aussi un aperçu de la forme que prend l'accompagnement par les différentes structures.

Dans cette partie, nous essaierons d'établir un plan d'action mené par les structures travaillant sur le sujet de la transmission et en adéquation avec les problématiques et les attentes des cédants en fonction des compétences de ces OPA.

Les problématiques et besoins du cédant

Tout d'abord, voyons les différentes problématiques du cédant à travers ses besoins identifiés dans la partie précédente et ses attentes personnelles vis-à-vis des OPA et de leurs offres. La participation à ces offres doit être à l'initiative du cédant afin de bien pouvoir cerner les besoins de ce dernier et que l'accompagnement soit efficace.

Des besoins communs

Nous avons vu dans la partie précédente les principaux freins à la transmission. Ces contraintes représentent des obstacles à la réussite de la transmission. Cependant, les leviers d'actions permettant l'aboutissement du processus de transmission dépendent de la situation de chaque transmission. En effet, plusieurs types de transmission existent (Lataste, 2015). Nous nous intéresserons ici à la transmission hors du cadre familial. Nous avons fait ce choix puisque la transmission HCF est celle nécessitant généralement l'accompagnement le plus complet (Lefebvre et Quelen, 2004).

Tout d'abord, il existe un besoin de prise de conscience du cédant face au processus de transmission et aux difficultés que cela peut engendrer. Cette étape est nécessaire pour tout type de transmission. Elle constitue la première étape du processus de transmission chez les cédants (CIVAM, 2016).

Plusieurs outils sont à la disposition du cédant pour démarrer cette phase de sensibilisation mais cette étape marquant l'entrée dans le processus, un pas doit être franchi par le cédant et il doit de lui-même faire cette démarche (Lataste, 2013).

Parmi, les outils à disposition du cédant, certains sont très personnels et individuels comme les guides à la transmission, les plaquettes informatives ou encore les témoignages vidéo. D'autres font appel au collectif, comme les événements de sensibilisation, le mentorat ou encore les plateformes de mise en relation (CIVAM, 2016).

Ensuite, les cédants peuvent avoir un besoin d'accompagnement. Il se fait plus particulièrement ressentir dans le cas des transmissions HCF. Cet accompagnement doit aussi être à l'initiative du cédant. Contrairement à la sensibilisation, l'accompagnement doit être personnalisé, ce qui ne veut pas dire obligatoirement individuel mais en réponse aux besoins du cédant.

L'accompagnement peut prendre plusieurs formes. Tout d'abord, l'accompagnement

individuel, souvent pour lever des freins technico-économiques, avec des prestations payantes la plupart du temps. Ensuite, l'accompagnement collectif permettant le partage d'expériences entre les cédants et la mise en confiance quant à sa situation face à la transmission (Bréchet, 2018). Chaque cédant a une préférence quant à l'accompagnement à suivre en fonction de sa situation mais aussi de ses envies.

Cependant, chaque porteur de projet à la transmission doit faire un point en amont de l'accompagnement pour minimiser les coûts et ne pas se perdre dans la masse d'offres à sa disposition

Prioriser les besoins d'accompagnement spécifiques à chaque situation (cas des exploitations à production horticole)

Dans chaque situation, les freins et donc les besoins sont différents et multiples. Il est donc important pour le paysan de ne pas faire les choses dans le désordre afin de ne pas se perdre. Pour cela, il est essentiel de prioriser ses besoins en fonctions de sa situation. Plusieurs facteurs influent sur la priorisation des besoins et notamment l'OTEX de l'exploitation.

Ici, nous intéresserons aux exploitations à production horticoles (maraichage et fruitière). Pour les autres OTEX, la priorisation sera différente mais la réflexion suivra le même protocole.

Tout d'abord, il existe un besoin d'ordre administratif commun à toutes les fermes. Celui-ci nécessite des éléments permettant d'établir un profil de l'exploitation.

Pour cela, il faut s'intéresser aux freins économiques et fonciers pour établir ce premier diagnostic et entamer les négociations. Pour les exploitations maraichères, ils représentent de faibles investissements à côté d'autres OTEX (CERFrance, 2018) levant ainsi un frein pour une transmission hors du cadre familial. En effet, l'aspect financier dans la transmission HCF est un frein pouvant se lever facilement grâce des faibles investissements personnels effectués au départ par le repreneur (CERFrance, 2018 ; Galais 2018).

Ensuite, il faut se pencher sur les freins liés à la dynamique territoriale et à l'intégration des nouveaux agriculteurs qui se révèlent être des contraintes dans certains département. C'est le cas en Haute-Marne aujourd'hui où la dynamique n'est pas à l'installation de nouveaux agriculteurs mais plutôt à l'agrandissement de structures déjà existantes (tableau 4). Les fermes à production horticole constituent des projets atypiques dans le département et sont donc parfois difficiles à mettre en place malgré la taille de ces exploitations.

L'intégration dans le milieu agricole est aujourd'hui une nécessité pour la réussite d'une installation (Galais, 2018 ; Leblanc, 2011). Ainsi, le cédant peut ressentir un besoin de la part de certaines structures ou de certaines personnes de son entourage pour l'aider à construire un environnement favorable à la transmission. Cela permettra aussi de sécuriser le foncier et les débouchés de la ferme à transmettre.

C'est aussi à cette période que les cédants sont en demande d'une mise en relation avec des repreneurs sérieux.

Enfin, le besoin d'accompagnement humain est une nouvelle priorité qui apparait chez les cédants. Il est difficile d'attribuer ce besoin à une OTEX plus qu'une autre puisqu'il dépend entièrement de la situation personnelle du cédant. Certains organismes tel que l'ARDEAR Grand Est proposent actuellement des formations permettant de lever les freins psychosociaux. Cependant, la formation est une préparation et permet de lever certains freins mais

ne fait pas l'objet d'un accompagnement humain. Il représente aujourd'hui un axe de travail potentiel pour les OPA.

Chaque exploitation, du même OTEX ou non, peut suivre ce cheminement mais trouvera dans ce parcours des éléments divergents qui mèneront à une priorisation des besoins différente. Finalement, les besoins du cédant correspondront globalement aux principaux freins que ce dernier aura identifiés dans son exploitation. Cependant, le cédant peut aussi avoir des attentes qui ne sont pas les besoins qu'il aura identifiés.

Les attentes des cédants auprès des OPA

Les offres d'accompagnement existantes aujourd'hui peuvent parfois être dépassées et ne sont pas toujours d'actualité. En effet, les attentes des cédants vis-à-vis des OPA changent, particulièrement dans le cas des transmissions hors du cadre familial.

Tout d'abord, les cédants attendent des OPA une mise en relation avec de potentiels repreneurs. En effet, le réseau des différentes structures est une opportunité pour les cédants de rencontrer des personnes intéressées par la reprise de l'exploitation. Parmi les structures, la Chambre d'agriculture possède sûrement le réseau le plus développé mais aussi le plus diversifié en termes de profils. De plus, elle est en charge en Haute-Marne de l'animation du répertoire-départ installation qui est une plateforme de mise en relation nationale mise en place par la DRAAF. D'autres OPA comme l'ARDEAR mettent en relation à travers des réseaux bien spécifiques. Ces réseaux sont constitués de personnes avec les valeurs de l'OPA, celle de l'agriculture paysanne dans le cas de l'ARDEAR.

Le travail de mise en relation consiste aussi à aider le cédant lors du premier contact quand celui-ci n'est pas forcément à l'aise dans cette situation.

Ensuite, les cédants ont besoin d'accompagnement pour le montage du dossier de transmission. Cela consiste à l'élaboration d'un diagnostic transmission prenant la forme d'un rapport écrit et servant de document de base à transmettre au repreneur. Ce diagnostic est le fruit d'une prestation payante pour les structures proposant ce service.

Lors de la conception du diagnostic, plusieurs expertises sont effectuées. Celles-ci permettront, d'établir des analyses économiques de l'exploitation mais aussi des analyses territoriales qui permettront au repreneur de se projeter dans son installation. Cette attente vient donc de la part du cédant et du repreneur.

Enfin, les cédants ont souvent besoin d'un accompagnement humain. Celui-ci ne débouche sur aucun résultat matériel ou livrable. Il consiste en l'apport d'un soutien tout au long du processus pour limiter le sentiment de solitude. Ce service n'est pas souvent proposé par les OPA à cause de l'absence de résultats palpables mais aussi parce que le suivi est chronophage. Les paysans interrogés ayant reçu un accompagnement par une OPA quelque'il soit ont été déçus de l'accompagnement (tableau 6). Certains ont ressenti une grande solitude au cours du processus, d'autres un manque de sérieux et de dynamisme de la part des techniciens ou encore ne se sentent pas concernés par les services proposés. L'accompagnement humain et le suivi post-diagnostic font partie des nouvelles attentes du cédant et doivent avoir leur place dans l'accompagnement.

Tableau 6 : Synthèse des réponses obtenues pour les attentes du cédant face aux OPA (source personnelle)

OPA	Paysan 1	Paysan 2	Paysan 3	Paysan 4	Paysan 5	Paysan 6
L'accompagnement des OPA	Il n'a pas été accompagné.	Il n'a pas reçu d'accompagnement.	A été accompagné par la chambre. Il a suivi une formation transmission de l'ARDEAR.	Est accompagné par la CDA 52. Il a suivi une formation transmission de l'ARDEAR.	Il n'est pas accompagné pour le moment. Il passera par la CDA 52. Il a suivi un stage transmission de la Chambre d'agriculture.	Est accompagné par l'ARDEAR et la CDA 52. Il a suivi une formation transmission de l'ARDEAR.
Y a-t-il un ou des organismes incontournables ?	Pas d'organismes incontournables sauf les instances administratives obligatoires. En revanche, il faut connaître le mode de fonctionnement des organismes.	Les communautés de communes ont un rôle important à jouer.	La chambre est un passage obligatoire	La Chambre d'agriculture pour le montage du dossier et les instances administratives (notaire, comptable...)	La chambre d'agriculture, le CERFrance	Il faut passer par un organisme pour faire une transmission.
Quelles sont les OPA connues pour travailler sur la transmission ?	La Chambre d'agriculture	L'ARDEAR Sûrement la chambre mais ne s'est pas renseigné.	L'ARDEAR mais ne connaît pas son rôle. La Chambre d'agriculture.	La Chambre d'agriculture et l'ARDEAR mais qui n'est pas assez expérimentée.	La chambre d'agriculture.	L'ARDEAR à travers son engagement à la confédération paysanne et la Chambre d'agriculture.
Force des OPA	Les techniciens sont très compétents à la CDA (de part leur expérience passée).	Permettent de prendre du recul et d'apporter une vision extérieure. Elles permettent de fédérer les informations venues d'ailleurs Leur rôle est de mettre en relation des cédants et des repreneurs	Le travail proposé dans l'offre est bien fait.	La Chambre d'agriculture a l'expérience d'autres transmissions.	Il connaît le technicien chambre et souhaite travailler avec lui.	Les OPA ont les contacts pour faire la mise en relation avec des repreneurs (surtout la CDA via le RDI)
Faiblesse des OPA	La CDA est un système verrouillé ne laissant pas la place aux projets sortant de l'ordinaire	Elles ne peuvent pas l'aider car sa transmission ne rentre pas dans un "moule" du fait que sa ferme est trop différente des autres	La chambre ne va pas plus loin que ce qu'elle propose. L'offre manque cruellement d'accompagnement humain, de suivi. Il s'est senti seul alors qu'il a été accompagné tout au long du processus de transmission.	L'accompagnement n'est pas performant et il y a un manque de sérieux et de compétences de la part des OPA.	N'a pas reçu d'accompagnement donc n'a pas souhaité donner de faiblesses.	Manque de dynamisme, il faudrait que ça aille plus vite. Les technicien-ne-s font le travail mais ne vont pas plus loin dans l'accompagnement.
Commentaires	Les OPA ne peuvent pas travailler ensemble à cause des financements.	Il faut se faire aider si on a une réelle volonté de transmettre	Elles ont une part de responsabilité dans la destruction de l'agriculture.	Il ne croit pas trop aux OPA en général et est très méfiant vis-à-vis de tous ces organismes.	Pour lui, l'accompagnement est une histoire de personne et non de structure. D'habitude, il n'aime pas travailler avec la chambre d'agriculture. Par contre, le technicien lui inspire confiance.	Il est très déçu par l'accompagnement qu'il a reçu des OPA. Cependant, si c'était à refaire, il le referait.

Les compétences des organismes ressources

Maintenant que nous avons listé la demande des cédants, intéressons-nous à l'offre proposée par les OPA. Nous allons ici voir les compétences des principales structures travaillant sur le sujet de la transmission.

Des organismes identifiés

De nombreux acteurs travaillent sur la transmission et le cédant doit faire un choix de structure à suivre pour chacun de ses besoins identifiés. Son choix peut être induit par les valeurs qu'il porte ou bien par la réputation et l'image qu'il peut avoir de la structure.

Plusieurs organismes sont identifiés par les cédants pour leur travail sur la transmission. Tout d'abord, il y a la chambre d'agriculture. En effet, la structure possède un service complet pour les missions d'installation-transmission. C'est aussi l'organisme le plus connu des agriculteurs étant donné la diversité des pôles dont elle dispose mais aussi grâce aux missions de services publics pour lesquelles elle est mandatée. Les paysans interrogés le confirment et ont tous identifié la Chambre d'agriculture départementale comme travaillant sur le sujet (tableau 6). De plus, la structure a beaucoup d'expérience sur le sujet étant donné qu'elle a longtemps été la seule structure à proposer un accompagnement. La Chambre d'agriculture est encore souvent choisie par des paysans ne voulant pas travailler avec elle pour des raisons politiques mais l'identifiant comme la structure la plus compétente (tableau 6).

Cependant, le rôle des OPA n'est pas toujours très clair pour les cédants qui ne sont pas encore entrés dans le processus de transmission. Aux vues de la complexité et de la diversité de la demande des cédants, il est très compliqué pour une structure de répondre à l'ensemble de ces besoins. Aujourd'hui, le cédant doit donc faire des choix parmi les points sur lesquels il souhaite se faire accompagner pour minimiser le coût du processus.

Enfin, la sensibilisation et la stratégie de communication constituent un levier d'action des structures pour faire connaître leur accompagnement. Plusieurs moyens sont à la disposition des OPA pour se faire connaître comme les plaquettes de communication (Annexe 5) ou encore les événements de sensibilisation (café-paysan...).

Nous avons vu dans la première partie que la Chambre est l'interlocuteur n°1 sur le sujet de la transmission. Son accompagnement et son rôle n'est pourtant pas clair pour tout le monde. C'est aussi le cas pour les autres OPA qui sont souvent choisies pour des besoins bien particuliers comme Terre de liens pour les questions foncières par exemple. Cependant, plusieurs organismes peuvent travailler sur les mêmes contraintes lors du processus de transmission.

Plusieurs acteurs pour chacun des besoins du cédant

Les besoins et les attentes identifiés nous permettent de créer 5 axes principaux sur lesquels les OPA peuvent et doivent travailler pour proposer un accompagnement complet dans la région Grand Est.

Tout d'abord, les besoins et attentes administratives sont gérés par des structures que les cédants ont l'habitude d'aller voir. Ces structures sont un passage obligatoire pour les cédants, quelque soit le type de transmission (Lataste, 2015). Cela permet de lancer les démarches

obligatoires pour transférer l'outil de production. Ces structures doivent être contactées au cours du processus mais ne proposent pas d'accompagnement à la transmission. Des techniciens peuvent cependant être contactés en tant qu'expert pour présenter leur rôle au cours de formations.

On trouve parmi ces structures, la **MSA**, la **DDT**, la **DRAAF** et la **Région** à travers le dispositif d'aide AITA et le **notaire**.

Ensuite viennent les besoins répondant aux freins économiques. Ici, les structures concernées ont pour rôle d'expertiser la valeur de l'exploitation mais aussi d'évaluer sa rentabilité. La valeur d'une ferme peut être calculée de plusieurs manières. La valeur économique qui est très complexe à calculer et se basant sur la réalité économique de la ferme, donc sur les résultats des années précédentes (grâce à l'EBE). La valeur patrimoniale sur laquelle s'appuie la plupart des cédants consiste à faire expertiser l'ensemble des éléments de l'actif et d'en faire la somme pour en tirer une valeur. La valeur comptable correspondant à la valeur des capitaux propres de l'exploitation est la moins proche de la réalité. La rentabilité est quant à elle estimée en fonction des précédents résultats de la ferme. Les besoins répondant aux freins économiques peuvent être abordés au cours d'un accompagnement.

Les OPA travaillant sur ce sujet sont les **centres de gestion** et le **CEGAR**. D'autres structures peuvent aider sur ce point tel que les **concessionnaires agricoles**, la **CUMA** ou encore les **coopératives**.

Puis viennent les OPA travaillant sur le foncier et l'accès à la terre. L'objectif ici pour les cédants est de sécuriser leur foncier lors du processus. Cette problématique existe surtout chez les repreneurs pour qui l'accès à la terre est particulièrement compliquée (voir parties sur les contraintes foncières et territoriales).

Les principales OPA travaillant sur le sujet sont **Terre de liens** et la **SAFER**. Les **communautés de communes** et les **propriétaires fonciers** sont aussi des acteurs pouvant favoriser ou non l'accès à la terre.

Les OPA ont aussi un rôle d'aide technique c'est-à-dire un soutien aux cédants face aux démarches à suivre et à l'ordre dans lequel prendre les choses. Cet accompagnement est essentiel puisque la plupart des cédants ne sait pas forcément par où commencer pour ce lancer dans la démarche de transmettre.

La principale OPA travaillant sur le sujet est la **Chambre d'agriculture** mais d'autres existent comme l'**ARDEAR**

Enfin, les besoins humains liés aux freins psycho-sociaux sont abordés. Les organismes ont ici deux rôles. Tout d'abord, lever les freins identifiés dans la partie précédente. Ensuite, proposer un accompagnement humain complémentaire à l'accompagnement technique et permettant de recueillir le ressenti des paysans engagés dans le processus.

Aujourd'hui, très peu de structures répondent aux besoins liés à l'humain. L'**ARDEAR** propose des formations ayant pour but de lever les freins psycho-sociaux. L'accompagnement humain n'est pas contractualisé par une structure aujourd'hui mais peut être effectué lorsqu'il y a un lien établi entre le cédant et le technicien.

L'ensemble de ces acteurs ont donc des compétences différentes pour répondre aux freins à la transmission. D'autres structures commencent à travailler sur la transmission comme **Bio en Grand Est** en mettant à disposition leur réseau pour la transmission. Chacune d'elles propose

un accompagnement ou a au moins un rôle à jouer au cours du processus. Leurs actions peuvent donc être en concurrence pour les structures travaillant sur les mêmes points mais peuvent aussi être complémentaires.

La complémentarité des compétences

Les problématiques rencontrées lors du processus de transmission sont nombreuses et les organismes sont spécialisés pour la plupart dans un domaine répondant à un frein. Nous allons voir ici de quelles manières les structures entrent en concurrence ou peuvent être complémentaire.

La complémentarité des organismes

Cette figure arrive en complément de l'annexe 1 et montre les domaines de compétences communs des structures.

Nous observons à travers ce nuage d'acteurs (Figure 5) que certaines structures peuvent travailler sur plusieurs axes de l'accompagnement à la transmission. Cependant, aucune structure n'a les compétences pour travailler sur tous les axes. En effet, le temps et l'énergie à consacrer pour explorer et étudier l'ensemble des besoins du cédant rendrait l'accompagnement beaucoup trop coûteux, soit pour le cédant, soit pour la structure.

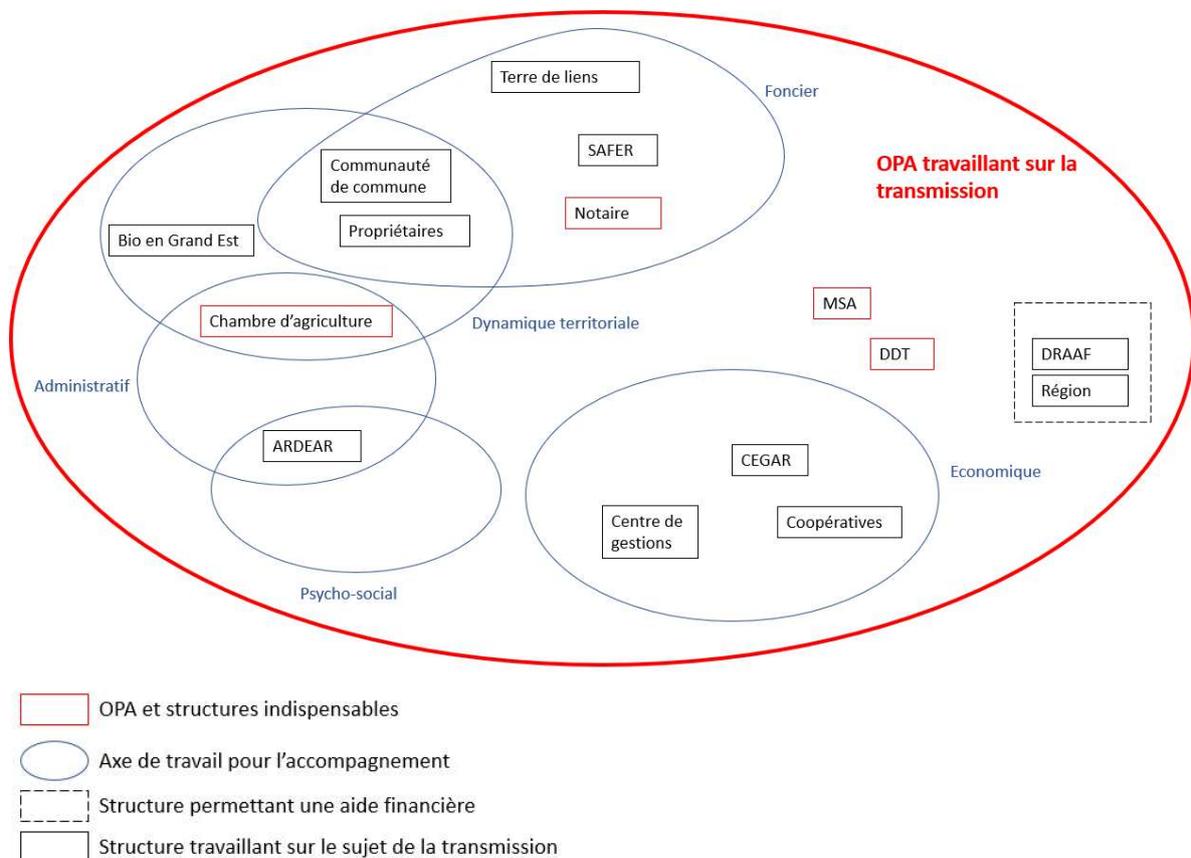


Figure 5 : Nuage d'acteurs des OPA et autres structures travaillant sur le sujet de la transmission (source personnelle)

Nous remarquons qu'aucun acteur de l'axe économique ne travaille sur un autre axe. Cela s'explique puisque les OPA offrant un tel diagnostic en appelle souvent aux organismes spécialisés dans le domaine économique en tant qu'expert. La totalité des structures présentes dans ce nuage d'acteurs ne propose pas d'accompagnement.

Ce nuage d'acteurs présente un panorama d'OPA travaillant de près ou de loin sur le sujet de la transmission. Vient ensuite la question de la contractualisation de l'accompagnement. Cette dernière peut se faire par exemple sous la forme de partenariats.

Les partenariats pour mettre en valeur la complémentarité

La complémentarité des structures est concrétisée aujourd'hui par la création de partenariat entre les différentes structures.

Prenons l'exemple du récent partenariat entre le GAB 52 (structure départementale de Bio en Grand Est), Terre de liens et l'ARDEAR (Figure 6).

Le partenariat entre ces 3 structures sur le sujet de la transmission est le fruit d'une concordance de valeur entre les 3 organismes. En effet, chaque OPA propose une nouvelle vision de l'agriculture avec cependant une approche différente. L'accompagnement tripartite offre plusieurs avantages. Tout d'abord, une mise en commun des réseaux permettant de faire connaître l'accompagnement proposé à plus de monde. Ensuite, il permet un accompagnement plus complet, où chaque cédant peut retrouver ses valeurs dans l'une des trois structures. De plus, ce partenariat permet d'aborder 3 contraintes à la transmission : Bio en Grand Est avec une intégration dans un réseau de l'agriculture biologique en pleine essor, Terre de liens avec une aide sur les questions foncières et d'accès à la terre et enfin l'ARDEAR avec un accompagnement administratif mais aussi sur une aide pour lever les freins psycho-sociaux.

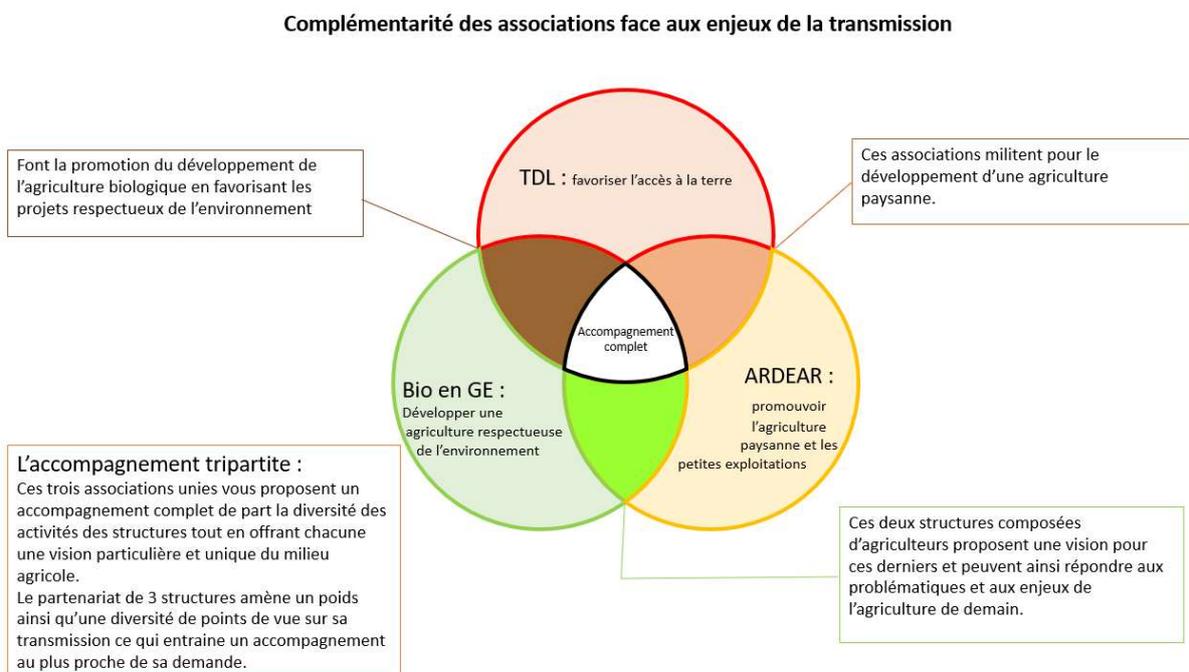


Figure 6 : Schéma illustrant le partenariat entre l'ARDEAR, Terre de liens et Bio en Grand Est (source personnelle)

Enfin, un partenariat n'est possible que si l'entente entre les techniciens est saine et permet

un travail efficace. En effet, la politique et les valeurs des structures seules ne garantissent pas la pérennité d'un partenariat. Les animateurs et techniciens des différents réseaux doivent pouvoir travailler ensemble et mettre en commun des habitudes de travail.

Ce partenariat est cependant loin de rassembler l'ensemble des compétences nécessaires pour répondre aux besoins du cédant. Nous allons donc proposer un fonctionnement pouvant répondre à l'ensemble des besoins du cédant et faisant intervenir plusieurs structures.

Proposition d'un fonctionnement collectif

Le travail en collectif permet de profiter de l'expérience et des compétences de chaque structure. Le partenariat est une solution au travail collectif. Nous allons ici proposer un fonctionnement multi-structurel pour répondre aux besoins du cédant de façon complète.

Un fonctionnement innovant

Le fonctionnement ci-dessous (Figure 7) ne correspond pas à un partenariat mais à une contractualisation des tâches entre les différentes structures. Ainsi, chacune d'elle peut intervenir dans le domaine qu'elle maîtrise le mieux.

Tout d'abord le cédant arrive par le guichet du PAT qui doit être une structure entièrement neutre. Son rôle est de présenter les structures pouvant accompagner à la transmission tout au long du processus sans influencer le cédant qui fera son choix en fonction de ses affinités avec un organisme ou ses valeurs.

La structure choisie au départ proposera ce fonctionnement. Son rôle n'est pas d'être experte dans tous les domaines mais d'accompagner le cédant tout au long du processus. Pour cela, le cédant doit choisir une personne de confiance ou choisir une structure en accord avec ses valeurs. La compétence requise par la structure est la connaissance du processus de transmission et des structures travaillant sur le sujet.

Cet accompagnement tout au long du processus permet de délivrer un accompagnement humain au cédant avec la sensation de ne pas être seul. Pour avoir toutes les informations, le cédant doit à la fin de chaque rendez-vous avec une structure faire un point avec son conseiller qui l'accompagne tout au long du processus. Cela permet aussi au cédant de prendre du recul sur ce qui se dit au cours de chacun des rendez-vous et d'avancer la réflexion sur la transmission avec une personne tierce portant un regard extérieur mais ayant l'ensemble des informations. De plus, les autres structures peuvent aussi émettre un point de vue permettant une multiplication des avis et des conseils.

Dans le cas où le conseiller décèle un frein spécifique pour le cédant ou que ce dernier le découvre de lui-même, le technicien doit être en mesure de proposer des formations complémentaires pour répondre au frein rencontré. L'ensemble des rendez-vous fixés avec la structure accompagnante ont justement pour but de déceler ces freins. Cependant, la décision de participer à une formation transmission doit être prise par le cédant pour que celle-ci puisse avoir un réel intérêt pour lever les freins.

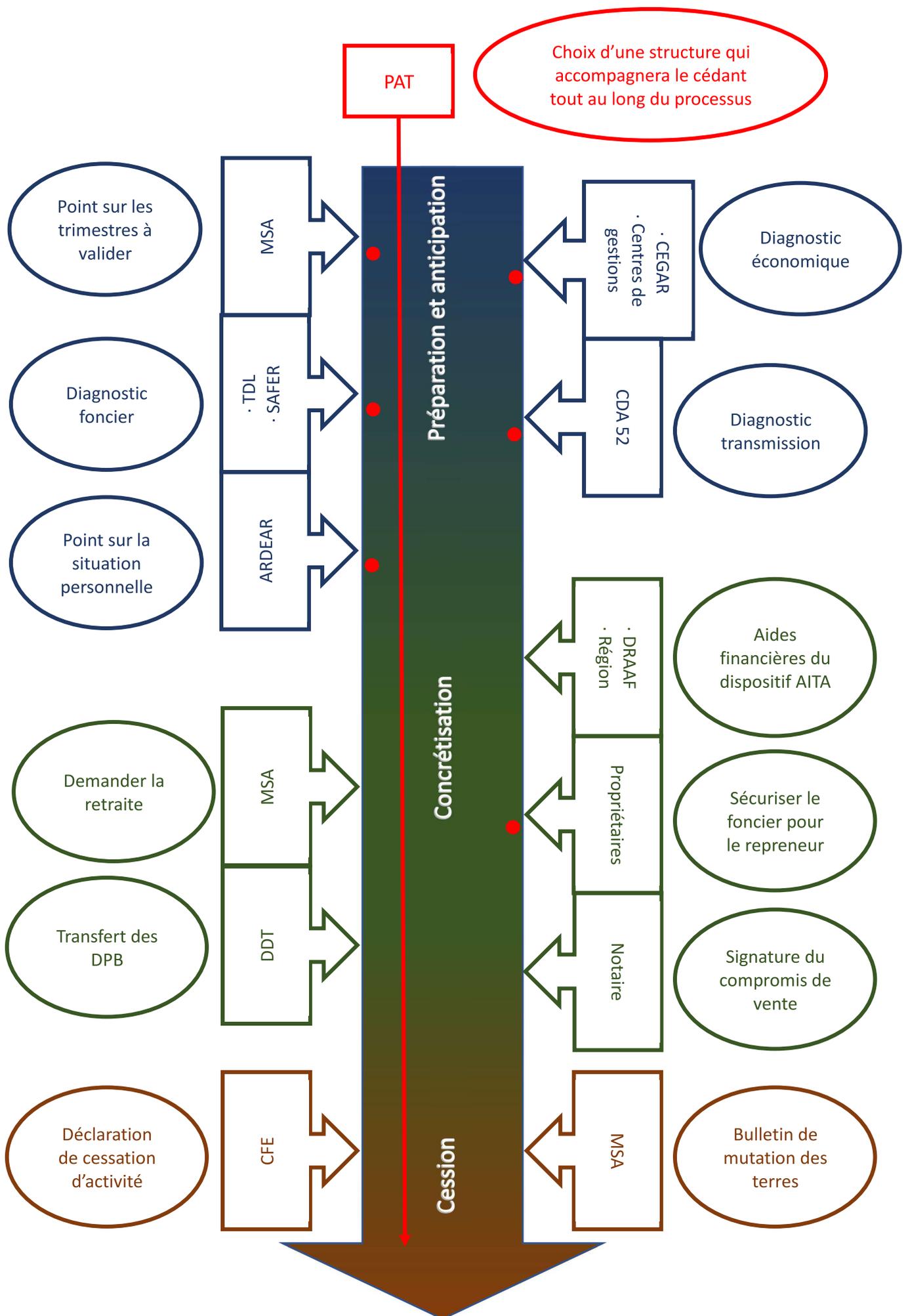


Figure 7 : Proposition d'un fonctionnement multi-structurel pour le processus de transmission (source personnelle)

Ce schéma présente un fonctionnement général. Nous avons cependant vu que chaque transmission est différente et l'accompagnement est à adapter en fonction des cas. Le fait d'avoir une personne qui suit ce parcours à la transmission à chaque étape permet cette personnalisation du processus. Ainsi, le technicien en charge de la transmission pourra conseiller des formations pour travailler certains axes. De plus, il aura sa disposition toutes les informations concernant le cas particulier et pourra proposer les solutions les plus adaptées dans son cas.

Il existe des freins à la mise en place d'un tel fonctionnement dans la région Grand Est et dans le département de la Haute-Marne.

Les freins à cette proposition

La mise en place est techniquement possible mais des contraintes empêchent sa mise en application. La plupart de ces freins sont d'ordre sociaux et politiques. Certains peuvent se lever dans les structures départementales tandis que d'autres font l'objet de blocages à l'échelle nationale voire européenne.

Tout d'abord, l'entente entre les techniciens ou animateurs des différentes structures constituent un blocage. En effet, l'humain est au cœur de ce fonctionnement et l'ensemble des personnes intervenant dans ce processus doivent pouvoir se faire confiance et reconnaître la qualité du travail de l'autre. Cette condition est primordiale puisque la structure choisie au départ peut être n'importe laquelle des structures présentées par l'animateur du PAT.

Ensuite, le PAT doit être une structure indépendante et neutre. En effet, la présentation des organismes lors de l'arrivée des cédants ne doit pas être orientée vers une structure en particulier. Cette indépendance doit être écrite dans le cahier des charges du fonctionnement du PAT dans un premier temps. Celui-ci se construit à l'échelle régional et se met en application à échelle départementale. Cette neutralité est essentielle et permet au cédant de choisir une structure ou une personne en laquelle il a confiance pour l'accompagnement humain dont il disposera. Pour garantir cette condition, la permanence d'accueil au PAT doit être effectuée par un organisme tiers n'intervenant pas dans le processus. Une autre possibilité est que toutes les structures intervenant dans le processus accueillant les cédants au PAT sous forme de permanences tournantes en mettant en place un calendrier organisant le planning d'accueil pour toutes les structures.

Le financement des OPA sur le sujet de la transmission provient principalement de dispositif AITA et d'appels à projets de la DRAAF et de la Région. La question du financement doit être discutée entre les responsables des différentes structures pour trouver un accord permettant une rémunération juste de toutes les structures sans augmenter le prix de la prestation d'accompagnement. Ce frein est aujourd'hui la raison principale de la concurrence entre les organismes.

On peut imaginer que la structure choisie au départ toucherait les subventions pour la prestation totale puis elle redistribuerait de l'argent à chaque structure intervenue au cours du processus.

De plus, on observe une baisse générale des subventions aux associations pour un nombre grandissant d'organismes travaillant sur le sujet. Cependant, ce frein ne pourra être levé qu'à une échelle nationale voire européenne.

Enfin, les freins politiques entraînent aujourd'hui des blocages importants entre le travail commun des structures. En effet, les différences de points de vue entre les syndicats provoquent un désaccord quant à la manière d'aborder le sujet. Les structures départementales des syndicats sont toutes soumises à des directives nationales. Nous sommes donc face à un frein où les leviers d'action se situent à quasiment toutes les échelles hiérarchiques et donc très compliqués à défaire. De plus, la politique agricole est très liée à la politique générale territoriale et nationale rendant encore plus difficile le dialogue et l'entente entre les syndicats.

Les administrateurs des différentes OPA ont chacun une vision différente de l'agriculture et de l'avenir des exploitations. Ainsi, ils abordent différemment la question de la transmission en fonction de leur orientation politique ou syndical. Cela rend les possibilités de travail entre les structures beaucoup plus compliquées quand les valeurs et la vision des administrateurs n'est pas la même.

CONCLUSION

La transmission est aujourd'hui un sujet national pour lequel les enjeux sont grands. Les freins à la réussite du processus sont pourtant très spécifiques au territoire concerné. La transmission des exploitations en agriculture dépasse les seuls enjeux agricoles et représente un levier d'action à la redynamisation du monde rural.

La situation en Région Grand Est est contradictoire. D'une part, la volonté politique est à l'installation de nouveaux agriculteurs sur le territoire avec un nombre de candidats HCF grandissant. D'un autre côté, la réalité sur le terrain ne montre pas cette volonté de la part du monde agricole et la tendance d'agrandissement des fermes peine à s'inverser. Le nombre d'installation et de transmission avec de nouveaux agriculteurs HCF est en croissance permanente.

De plus, la transmission est un sujet tabou et très difficile à aborder pour la plupart des cédants. Il correspond en effet à l'aboutissement d'un projet de vie et il est difficile pour les porteurs de projets à la transmission de se détacher de ce qu'ils ont mis une partie de leur vie à construire. De plus, les cédants peuvent éprouver une certaine fatigue à l'approche de leur retraite et n'ont pas toujours cette volonté de s'engager dans le processus. Les obstacles à la transmission pour peuvent dépasser la rationalité du parcours en engageant l'affectivité du cédant.

Les paysans rencontrés au cours de ce stage font pour la plupart partie du réseau de l'agriculture paysanne. Leurs visions et leurs valeurs ne sont donc pas représentatives de l'ensemble des agriculteurs de la région.

L'accompagnement à la transmission est un phénomène récent et les OPA ne s'approprient le sujet que depuis peu de temps. Les connaissances sur le sujet sont aujourd'hui limitées et le recul des structures n'est pas encore assez grand face à l'évolution de l'agriculture et du profil des futurs paysans. De plus, la transmission est un processus s'étalant au minimum sur 5 ans. Nous sommes aujourd'hui dans une phase de transition et de développement de l'accompagnement. Les OPA testent de nouvelles formules pour répondre aux besoins en constante évolution des cédants.

Pourtant, l'approche humaine est aujourd'hui délaissée par les OPA et l'accompagnement proposé aujourd'hui ne répond que partiellement aux besoins des cédants. Cette difficulté à l'accompagnement humain s'explique par l'absence de résultats palpables au cours du processus. Il est donc difficile de demander une contribution financière aux cédants lorsqu'il ne reçoit pas matériellement de résultats.

L'ARDEAR propose une approche différente et innovante du sujet centré sur l'humain. Cependant, son expérience sur le sujet est récente et d'autres organismes travaillent sur la question de la transmission depuis bien plus longtemps. Aujourd'hui, son accompagnement est reconnu par les membres du réseau de l'agriculture paysanne. L'association multiplie maintenant ses partenariats avec des OPA aux valeurs proches. La mise en place d'actions de sensibilisation Bio en Grand Est et Terre de liens montre une volonté de travail en commun qui commence à porter ses fruits par la reconnaissance du travail fourni de la part des OPA expérimentées.

La complexité du sujet ne permet pas d'apporter de réponses toutes faites aux freins rencontrés par les cédants et les OPA. Les thématiques sont nombreuses et les compétences requises ne peuvent être apportées par une seule structure.

Ce rapport n'apporte pas de solutions mais des éléments de réflexion pour lever les freins à la transmission des exploitations agricoles et améliorer l'accompagnement proposé. Son objectif est de faire un état des lieux de l'accompagnement actuel et de montrer qu'en travaillant ensemble, les différentes OPA pourraient apporter un accompagnement plus complet en répondant à l'ensemble des besoins du cédant sans coût financier supplémentaire. Pour atteindre ces objectifs, les OPA auraient tout intérêt à travailler ensemble mais les freins sont nombreux et dépassent parfois la sphère départementale. En effet, les freins politiques peuvent empêcher certaines structures de mutualiser leurs moyens même si leurs compétences sont complémentaires.

Les interrelations entre les personnes des différentes structures sont la clef de voute de la mise en place de partenariats. Ces relations sont conditionnées par l'aspect humain des relations professionnels mais aussi par l'engagement politique des structures. L'acquisition de compétences et de connaissances sur le sujet de la transmission pour les techniciens et animateurs des structures est longue. Les quelques mois passés à l'ARDEAR au cours du stage ne suffisent pas à l'assimilation de toute la complexité du sujet mais permettent de continuer une réflexion pour améliorer la compréhension du sujet pour la structure. J'espère avoir apporté une petite pierre à l'édifice.

La transmissibilité des fermes est conditionnée par la taille des structures. Aujourd'hui, certaines exploitations sont complètement intransmissibles en l'état même avec le meilleur accompagnement possible.

Le sujet de la transmission est le reflet du monde agricole dans lequel nous vivons. Le modèle industriel et intensif montre ses limites à travers la difficulté du processus. Il est nécessaire de faire évoluer notre vision de l'agriculture et de revenir à des échelles de production et de consommation plus locales pour faire revivre nos campagnes et déconstruire la dynamique d'agrandissement en place.

BIBLIOGRAPHIE

- AGRESTE (2018, mis à jour en 2019). Le bilan annuel de l'emploi agricole, résultats 2016 et estimations 2017.
http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/agri253BAEA_fev2019_sommaire.pdf
- AGRESTE Grand Est (2018). Classification des exploitations du Grand Est.
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R4418A06.pdf>
- AGRESTE Grand Est (2018). Enquête sur la structure des exploitations agricoles.
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur350.pdf>
- AGRESTE Grand Est (2018). Statistique agricole.
<http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/R4418C02-2.pdf>
- AGRESTE Grand Est (2018). Statistique agricole, Memento sur l'emploi.
http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/memento_emploi2017-20mars_cor-qxp_cle8978fa.pdf
- AGRESTE Grand Est (2017). Synthèse départementale, la Haute-Marne (52).
draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/04_PresentationGE_HteMarne52_28juin2017_cle8f69f8.pdf
- AGRESTE Grand Est (2015) Structures des exploitations agricoles. http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/Fiche_Acal_N2_Structure_avril2015_cle87d7a1.pdf
- Association Régionale des Caisse de MSA du Grand Est (2018). Evolution des installations et des cessations d'activité – Données de l'Observatoire Economique et Social de la Mutualité Sociale Agricole 2010 – 2016, Metz, 21 mai 2018
- Meiffren O., Luitaud C-M., Bette M., (2019). Etude prospective sur le développement de l'agriculture dans le futur Parc national. Rapport de mission, 175p.
- Bréchet J. (2018). Accompagner la transmission des fermes : contours et enjeux d'un accompagnement pertinent en région Grand Est », Mémoire de fin d'étude, Agrocampus Ouest, Rennes, 52p.
- CIVAM (2016). La transmission des fermes, outils et méthodes pour une transmission réussie. 52p. Guide destiné aux formateurs, aux accompagnateurs et aux conseillers.
- CERFrance (2018). Résultat 2017. 103p. CERFrance Maine-et-Loire. Edition 2018.
- Chambre d'agriculture Haute-Marne, CERFrance, MSA Sud Champagne, FDSEA 52, (2019). Anticiper pour transmettre, les étapes incontournables de la cessation

d'activité et de la transmission, Chaumont, 23 avril 2019, 64p.

- Courleux F. (2011), Augmentation de la part des terres agricoles en location : échec ou réussite de la politique foncière ? *Economie et statistique* n°444-445, pp. 39-53.
- DRAAF Grand Est, Région Grand Est (2019) Présentation du comité régional de l'installation et de la transmission Grand Est, Metz, 25 mars 2019
- FADEAR (2013). Le manuel de l'agriculture paysanne. Bagnole. 139p. Guide pour les animateurs.
- FADEAR (2015). Accompagner la transmission des fermes pour installer de nouveaux paysans pour installer de nouveaux paysans. Bagnole 72p. Guide pour les animateurs.
- Galais M. (2018). L'accompagnement à l'installation agricole en maraîchage biologique diversifié sur le département Loire-Atlantique (44). Mémoire de fin d'étude, Agrocampus Ouest, Angers, 41p.
- Gaté R. (2014). La transmission des exploitations agricoles : Stratégies des cédants et freins à l'installation-transmission (Étude de cas en Bretagne). Mémoire de fin d'étude, Agrocampus Ouest, Rennes, 122p.
- INSEE, 2015). Dossier complet, département de la Haute-Marne (52) <https://www.insee.fr/fr/statistiques/2011101?geo=DEP-52>
- Journal de la république française (2019). Valeur vénale des terres en 2018. https://www.legifrance.gouv.fr/jo_pdf.do?id=JORFTEXT000038759337
- Lanneau G. (1975) L'entraide et la coopération au village. *Communauté du Sud*, Tome 2, pp. 435-499
- Lataste D. et Chizelle B. (2013). Ruptures de négociation dans le processus de transmission-reprise hors cadre familial (HCF). *Pour*. Vol. 217, n° 1, pp. 33-50.
- Lataste D. et Chizelle B. (2015). Transmettre sa ferme à un repreneur hors cadre familial. Analyse et perspectives pour l'accompagnement. *Pour*. Vol. 228, n° 4, pp. 15-27.
- Lataste D. et Chizelle B. (2018). La maison : un frein à la transmission des petites fermes ? Non paru. 20p.
- Le Blanc J. (2011). Installation agricole : nouveaux profils, nouvel accompagnement. *Pour*. N°112, pp. 137-143
- Le Clanche J-F. (2007). Quelle posture pour accompagner les petits exploitants ? (D'après Bernadette FLEURY). *Pour*. Vol. 194, n° 2, pp. 152-160.

- Lefebvre F. et Quelen M. (2004) Le devenir des agriculteurs installés hors du cadre familial, le renouvellement des générations agricoles bientôt assuré par des citoyens ? Rapport d'étude CNASEA. 11p.
- Loveluck W. (2013). La pratique du pas de porte en agriculture ou la surévaluation du capital d'exploitation : frein à l'installation agricole dans les régions de fermage en France ? L'exemple du Nord-Pas de Calais. Pour 2013/4. N°232. pp. 111-117
- Pierre G. (2005). Les plateaux du sud est du Bassin parisien, entre PAC 92 et Agenda 2000 : les plateaux de Bourgogne, de Langres et du Barrois de la Haute-Marne. Strates, 11, p.7
- Région Grand Est (2017). Synthèse du diagnostic général du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET). 36p. Rapport de projet
- THIEBAUT K. (2017). Accompagner la transmission des fermes biologiques pour garantir leur maintien en bio : état des lieux et propositions pour Terre de Liens et la FRAB de Champagne-Ardenne. Mémoire professionnel. Institut National des Sciences Appliquées. Strasbourg.
- Veysset P., Sarzeaud P., Broutard J., Carteron P. et Ingrand S. (2008). Transmission des exploitations en élevage bovin allaitant : problématiques de la fin de carrière et leviers de réussite pour l'installation. Renc. Rech. Ruminants n°15. pp. 247-251
- Wandriessse S. et Rousselière D. (sans date). Techniques d'enquêtes, module étude de marché. Agrocampus Ouest. Angers. 32p.

Sitographie :

- « FNSEA » <https://www.fnsea.fr/projet/>
- « Coordination Rurale » <https://www.coordinationrurale.fr/les-valeurs-du-syndicat/>
- « Chambre d'agriculture Haute-Marne » <https://haute-marne.chambre-agriculture.fr/votre-chambre-dagriculture/actualites/detail-de-lactualite/actualites/indice-de-fermage/>
- « FADEAR » <http://www.agriculturepaysanne.org/index.php>

ANNEXES

Annexe 1 : Nuage d'acteurs travaillant sur le sujet de la transmission en Haute-Marne (52) (ARDEAR Grand Est, 2018)

Annexe 2 : Guide d'entretien pour les personnes ayant transmis (source personnelle)

Annexe 3 : Guide d'entretien pour les personnes en cours de transmission (source personnelle)

Annexe 4 : Arrêté préfectoral donnant la liste des membres du CRI T (Arrêté préfectoral n°2017/1608, DRAAF)

Annexe 5 : Plaquette de sensibilisation à destination des cédants (ARDEAR, Grand Est, 2019)

Annexe 6 : Les démarches du cédant (FADEAR, 2016)

Être accompagné globalement dans mon projet - Chercher un repreneur

 L'ARDEAR est une association créée par les paysans ne.s pour les paysans ne.s engagée.s dans le développement de l'Agriculture Paysanne. Agréée organisme de formation, elle met en réseau les paysans qui souhaitent faire évoluer leurs pratiques, grâce au partage de leurs expériences et de leurs savoir-faire. L'équipe de l'ARDEAR propose de vous accompagner sur les aspects humains et psychosociaux de votre transmission*, en vous aidant à :

- Entendre des **témoignages de cédants et de repreneurs** lors d'une soirée d'échanges sur votre canton
- **Vous former** à plusieurs pour réussir votre transmission; **vous préparer** à transmettre **matériellement et mentalement**, identifier vos limites, comprendre la **génération Y**, vous préparer à **rencontrer** des repreneurs, choisir et négocier, savoir rédiger une **annonce attractive**.
- Élaborer votre projet de transmission, **savoir par où commencer**, identifier **plusieurs scénarios** de transmission
- Diagnostiquer les **potentiels** de votre ferme et identifier les **devenir possibles**
- **Diffuser votre annonce** de transmission
- Organiser une **visite de votre ferme** avec des paysans en devenir, repreneurs potentiels pour échanger avec eux et activer le bouche-à-oreille
- **Savoir parler positivement de votre ferme** en faisant une analyse post-visite pour analyser les points positifs et les points à améliorer quant à la présentation de votre ferme
- Présence de l'accompagnatrice transmission à votre rendez-vous avec le premier repreneur et débriefing.

Transmission, du latin « trans » = qui traverse, et « mittere » = confier. Pour les paysans de l'ARDEAR, la transmission d'une ferme doit être distinguée d'une simple vente au plus offrant. Plus que la vente d'un capital, l'ARDEAR accompagne la transmission de bien matériels ET symboliques.

Contact:
Ariane Walaszek, Accompagnatrice à la transmission
06 12 40 45 48 - ardeargrandest@gmail.com
Siège de l'ARDEAR Grand Est:
26 rue du 109ème R.I. 52000 CHAUMONT

 Terre de Liens est une association citoyenne qui intervient sur la problématique de la préservation du foncier en tant que bien commun. Elle met en oeuvre des outils de financement collectif et solidaire pour acquérir et gérer sur le long terme des terres agricoles en agriculture biologique. La Foncière et la Fondation Terre de Liens font l'acquisition de fermes foncier et bâti- en collectant l'épargne et les dons de citoyens, entreprises, etc. Ces fermes sont louées par bail à clauses environnementales et transmises de générations en générations d'agriculteurs.

- Définir votre **projet** de transmission
- Diagnostiquer les **potentiels** de ma ferme
- **Chercher un repreneur bio**: de la diffusion d'annonces à un parcours complet d'appel à projet à l'installation
- Instruire une **acquisition collective** et solidaire auprès de la Foncière ou de la Fondation Terre de Liens

Contact:
Sébastien Launais, Animateur Régional
06 70 20 31 41 - champagne-ardenne@terredeliens.org

Siège de Terre de Liens Champagne-Ardenne:
Complexe agricole de Mont Bernard, route de Suippes
Bâtiment France Luzerne, 51000 CHALONS-EN-CHAMPAGNE



La FRAB, Fédération Régionale des Agriculteurs Biologiques de Champagne Ardenne accueille et accompagne les porteurs de projets en agriculture biologique ou en conversion bio. La FRAB peut vous aider à :

- **Entrer en contact avec des repreneurs potentiels en agriculture biologique.**

Contact:
Joël Bourderieux, Animateur chargé de la transmission
03 26 64 90 50 - jbourderieux@biochampagneardenne.org
Siège de la FRAB:
Complexe agricole de Mont Bernard, route de Suippes

 La Chambre d'Agriculture des missions de service public gratuits (pré-instruction des dossiers de demandes d'aides par exemple) et propose des prestations payantes (conseil aux agriculteurs, appui à la réalisation du dossier de demandes d'aides, etc.). La Chambre est parfois également en charge du Point Accueil Installation (PAI). Sur la transmission, le conseiller.ères peuvent vous aider à :

- **Vous informer sur les démarches** de la cessation d'activité lors des cessions d'information organisées avec la MSA
- Définir votre **projet de cession** d'exploitation
- Réaliser un **diagnostic technico-économique** de votre exploitation à céder
- Vous inscrire au **Répertoire Département Installation (RDI)***
- Rédiger une annonce et la diffuser sur le RDI
- **Vous mettre en relation avec des repreneurs** potentiellement intéressés par votre ferme
- Enregistrer votre **DICAA** (Déclaration d'Intention de Cession d'Activité Agricole) qui vous donne accès à l'inscription au Répertoire Département Installation*



*Le RDI, Répertoire Département installation est animé par un.e conseiller.ère de la Chambre d'agriculture. Ce répertoire en ligne recense des offres de transmission ou de recherche d'associé. Les candidats à l'installation peuvent consulter le site internet du RDI pour être mis en relation avec des cédants.

Contact:
Laurence Gerbaud, Conseillère Transmission
03 25 35 03 45 - lgerbaud@haute-marne.chambagri.fr
Siège de la Chambre d'Agriculture en Haute-Marne:
26 avenue du 109ème R.I. 52000 CHAUMONT

*Certains accompagnements présentés font l'objet de prestations payantes, dont certaines peuvent être aidées financièrement par le Ministère de l'agriculture. Pour plus d'informations, veuillez-vous adresser directement à l'organisme concerné.

> Fiche 9 | QUI PEUT M'ACCOMPAGNER DANS MON PROCESSUS DE TRANSMISSION-INSTALLATION ?

Me renseigner sur mes droits à la retraite

La MSA vous informe sur vos droits et vous conseille sur les démarches à effectuer pour déposer, en temps voulu et dans les meilleures conditions, votre demande de retraite. A 55 ans, puis tous les 5 ans vous recevez l'**Estimation Globale (EIG)** qui récapitule votre carrière et vous donne une estimation du futur montant de votre retraite. Il est conseillé de faire un point avec un conseiller MSA à ce moment. Trois ans avant l'âge légal du départ à la retraite la MSA vous demande de renvoyer la **DICCA** (Déclaration d'Intention de Cessation d'Activité Agricole). Avoir renvoyé ce document est nécessaire pour demander les aides à la transmission.



Contacts:

Céline Curucu - Travailleur sociale Sud-Ouest 52
03 25 43 54 89 - curriculum.celine@msa10-52.msa.fr

Jocelyne Lateurte - Travailleur sociale Nord-Est 52
03 25 30 33 48 - lateurte.jocelyne@msa10-52.msa.fr

Christine Forgeot-Balland - Travailleur sociale Sud-Est 52
03 25 43 54 88 - forgeot-balland.christine@msa10-52.msa.fr

Valérie Paquin - Travailleur sociale Nord 52
03 25 43 54 84 - paquin.valerie@msa10-52.msa.fr

Odile Berthelot - Travailleur sociale Nord-Ouest 52
03 25 30 33 47 - berthelot.odile@msa10-52.msa.fr

Sièges de la MSA en Haute-Marne:

- 27 avenue de Langre, 52332 MONTIGNY LE ROI
- 16 rue de la Libération, 52600 CHALINDREY
- 34 bis grande rue, 52500 FAYL-BILLOT
- 1-3 rue de Chaumont, 52 310 BOLOGNE
- 17 chemin des Broses, 52190 PRAUTHOY
- Rue de la Gare, 52170 BAYARD SUR MARNE
- 55 rue Ampère, 52000 CHAUMONT
- 49 bis rue Faubourg de France, 52150 BOURMONT

Réaliser les démarches administratives avant ma transmission

La Direction Régionale de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt instruit le programme AITA (Accompagnement à l'installation-transmission en agriculture) qui permet le financement de structures accompagnant la transmission-installation via des actions collectives et/ou individuelles. Ce programme comprend également le financement de certaines aides directement versées aux porteurs de projets à la transmission ou à l'installation.



Contact:

Benoît Vigreux, Chargé de mission installation-transmission et emploi agricole
03 55 74 11 92 - benoit.vigreux@agriculture.gouv.fr

Siège de la DRAAF en Grand Est:
76 avenue André Malraux, 57046 METZ

La Direction Départementale des Territoires met en oeuvre les politiques publiques d'aménagement et de développement durable des territoires. Elle s'occupe de la préinstruction des dossiers d'installation aidée et de l'agrément de documents appartenant aux procédures d'installation. C'est à la DDT que le futur repreneur doit déposer sa demande d'autorisation d'exploiter et que doit être déposée la demande de transfert des DPB.



Contact:

Dominique Thiebaut, Responsable du service économie agricole
03 51 55 60 00 - dominique.thiebaut@haute-marne.gouv.fr

Siège de la DDT dans en Haute-Marne:
82 rue du Commandant Huguenvy, 52903 CHAUMONT

Notaire
Votre Notaire. C'est chez le notaire que doivent être signés les compromis de vente. Il s'occupe ensuite des formalités préalables à la signature de l'acte de vente. Enfin, trois mois environ après avoir signé le compromis, l'acheteur et le vendeur se retrouvent pour signer cette fois un acte de vente définitif chez le notaire.



La Région Grand Est met en place plusieurs dispositifs d'aides financières à l'installation, notamment le **stage parrainage**, qui permet la mise en place d'une période de transition aidée avec le repreneur.

Contact:

Marie-Christine Berton - Chargée de mission Installation agricole
Tel: 03 26 70 31 43 - marie-christine.bernton@grandest.fr

Siège de la Région en Moselle:

Place Gabriel Hocquard, 57 036 METZ

Evaluer la valeur économique de ma ferme, chiffrer mon projet et trouver les bons outils juridiques pour transmettre



Les conseillers fonciers de la SAFER, Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural réalisent des expertises pour la vente et la location des exploitations agricoles.

Contact:

Anne-Sophie Chagnet - Conseillère foncier
03 25 35 03 38 - aschagnet@safergrandest.fr

Siège de la SAFER en Haute-Marne:

26 avenue du 109^e R.I., 52000 CHAUMONT

Notaires, centre de gestion, avocats en droit rural
proposent des prestations pour vous aider à évaluer la valeur de votre exploitation et à déterminer la forme juridique de votre transmission.



Concessionnaire de matériel agricole, CUMA, marchands de bestiaux... Vous pouvez les solliciter pour vous aider à déterminer la valeur du matériel et des bestiaux.



Annexe 2 : Guide d'entretien pour les paysans ayant transmis (source personnelle)

Guide d'entretien pour les paysan·ne·s ayant transmis

Problématiques : Dans quelles mesures les différentes structures peuvent-elles répondre ensemble aux freins à la transmission ?

Objectif :

- Identifier les freins rencontrés par l'interrogé ➔ 1
- S'appuyer sur l'expérience pour déterminer les leviers d'actions ➔ 2
- ⇒ Méthodo : Entretien focalisé/centré

Éléments de contexte

- 📌 Depuis combien de temps as-tu transmis ?
- 📌 Comment te sens-tu depuis ?
- 📌 Quel était ta production ?
- 📌 Combien de personnes travaillaient sur la ferme ?
 - Salarié·e·s ? Conjoint·e·s ? Associé·e·s ?
- 📌 Qu'est ce qui te plaisait dans ton travail ?
- 📌 Comment s'est passée ta transmission ?

Le processus de transmission ➔ 2

Il existe plusieurs leviers d'actions aux freins à la transmission

- 📌 Combien de temps as-tu mis à transmettre ?
- 📌 Avec qui parlais-tu de transmission (voisins, collègues, clients, fournisseurs, famille, conseiller...) ?
 - Comment ressentais-tu ces discussions ?
- 📌 Quels étaient tes objectifs initiaux (bon prix de vente, bio, maintien de l'activité en cours ...) ?
- 📌 Quels ont-été les principaux points de blocages ?
 - Pourquoi selon toi ?
- 📌 Quels étaient tes points de vigilances initiaux ?
- 📌 Si c'était à refaire, qu'est ce qui changerait ? Quels seraient tes points de vigilances ?

Les freins économiques ➔ 1

Le capital d'exploitation est un frein important à la transmission

- 📌 Étais-tu en CUMA ?
- 📌 Quel était le prix de vente final ?
 - Comment l'as-tu fixé (autres fermes similaires, expertise ...) ?
- 📌 La transmission était-elle un enjeu économique fort pour ta retraite ?

La dynamique territoriale ➔ 1

Un territoire dynamique favorise l'installation de nouveaux paysans et la reprise de fermes

- 📌 Quel était ton niveau de proximité avec les autres agriculteur·rice·s ?
- 📌 Comment as-tu trouvé ton·ta repreneur·euse ?

Le foncier et les propriétaires → 1

L'accès à la terre est un frein à l'installation de nouveaux paysans

- ✚ Etais-tu propriétaire de terres ?
 - Si oui, as-tu transmis du foncier ?

Le frein psycho-social → 1

La personne et son caractère engendre des freins à la transmission

- ✚ Habitais-tu sur l'exploitation ?
 - Si oui, as-tu gardé ta maison ou l'as-tu cédé avec l'exploitation ?
- ✚ La ferme a-elle été reprise tel quel ou a-t-elle évoluée ?
 - Si oui, à quelle point (changement de point de vente à restructuration totale) ?
 - Comment as-tu vécu ce changement ?

Le rôle des OPA dans la transmission → 2

Les structures répondent aux freins à la transmission

- ✚ Pour vous et d'après votre expérience et vos problématiques, quels sont les organismes incontournables de la transmission ?
- ✚ Y'a-t-il un organisme avec lequel tu ne voulais absolument pas travailler ?
 - Pourquoi ?
- ✚ As-tu participé à des formations collectives sur la transmission ?
 - Si oui, quel-s étai-en-t les organismes organisateurs ?
 - Qu'as-tu retenu de cette formation
- ✚ As-tu été accompagné-e ?
 - Si oui, par quel-s organisme-s ?
- ✚ Quelles sont pout toi les forces et les faiblesses des OPA que tu connais ?
- ✚ Selon toi, quelles y a-t-il des freins au travail des structures en commun ?
 - Si oui, lesquels ?

Confidentialité :

- ✚ Ce qu'on vient de dire pourra-t-il être utilisé dans le cadre d'un rapport de stage ?
- ✚ Souhaitez-vous que les résultats soient anonymiser ?

Sources méthodologiques :

« Techniques d'enquêtes, module étude de marché », Stefan Wandriessse, Damien Rousselière, Agrocampus Ouest ANGERS

Annexe 3 : Guide d'entretien pour les paysans en cours de transmission (source personnelle)

Guide d'entretien pour les paysan·ne·s en cours de transmission

Problématiques : Dans quelles mesures les différentes structures peuvent-elles répondre ensemble aux freins à la transmission ?

Objectifs :

- Connaître les attentes actuelles des cédants → 1
- Identifier les structures clés dans la transmission → 2
- Identifier des freins → 3
- ⇒ Méthodo : Entretien en profondeur

Éléments de contexte

- ✚ Quel âge as-tu ?
- ✚ Quel est ta production ?
- ✚ As-tu créé ta ferme ou reprise (HCF ou familiale) ?
- ✚ Ta famille est-elle impliquée dans l'activité de l'exploitation ?
- ✚ Qu'est-ce qui te plaît dans ton travail ?

L'idéal de transmission → 1

Les attentes du cédant mettent en avant les freins à sa transmission

- ✚ Quels sont les objectifs pour l'avenir de la ferme et pour toi ? Quel équilibre souhaites-tu trouver ?
- ✚ Quelles sont tes exigences quant au devenir de ton exploitation (maintien de la production, du bio, des circuits de commercialisation...) ?
- ✚ Quels sont tes points de vigilances lors du processus de transmission ?
 - Ont-ils évolué ?
- ✚ Quelles sont tes principales difficultés aujourd'hui ?

Le territoire et les freins à la transmission → 3

Le manque d'attractivité du territoire est un frein à la transmission

- ✚ Quel est ton niveau de proximité avec les autres agriculteurs ?
- ✚ Quel est ton avis quant à la dynamique agricole du territoire en termes d'installation de nouveaux paysans ?

Le capital comme frein à la transmission → 3

Le prix de vente de la ferme lors de la cession est un frein à la transmission

- ✚ Combien de personnes travaillaient sur la ferme ?
Salarié·e·s ? Conjoint·e·s ? Associé·e·s ?
- ✚ Es-tu en CUMA ?
- ✚ Comment souhaites-tu ou as-tu expertisé le prix de vente de ta ferme ?

Le foncier au cœur de la transmission → 3

L'accès au foncier et la propriété des terres sont des freins à la transmission

- ✚ Es-tu propriétaire ?
- ✚ Comment tes propriétaires voient-ils ton projet de transmission ?

Les freins psycho-sociaux pour la transmission → 3

Des questions liées à la personne et à son histoire sont des freins à la transmission

- ✚ Considères-tu que tu sois entré-e dans le processus de transmission ?
 - Si oui, depuis quand ?
- ✚ Quelle relation as-tu ou souhaites-tu avoir avec le repreneur après l'acte de cession ?

Les OPA et leur réponse aux freins → 2

Toutes les structures ont un rôle à jouer dans la transmission

- ✚ Es-tu aidé-e ?
 - Si oui, par quel-s organisme-s ?
 - Pour chaque frein à la transmission que tu as identifié, quel est pour toi la structure (OPA) référente sur le sujet ?
- ✚ As-tu participé à des formations collectives sur la transmission ?
 - Si oui, quel-s étai-en-t les organismes organisateurs ?
 - Qu'as-tu retenu de cette formation ?
- ✚ Y'a-t-il un organisme avec lequel tu ne veux absolument pas travailler ?
 - Pourquoi ?
- ✚ Quelles sont pour toi les forces et les faiblesses des OPA que tu connais ?
- ✚ Selon toi, quelles y a-t-il des freins au travail des structures en commun ?
 - Si oui, lesquels ?

Confidentialité :

- ✚ Ce qu'on vient de dire pourra-t-il être utilisé dans le cadre d'un rapport de stage ?
- ✚ Souhaitez-vous que les résultats soient anonymiser ?

Sources méthodologiques :

« Techniques d'enquêtes, module étude de marché », Stefan Wandriesse, Damien Rousselière, Agrocampus Ouest ANGERS

Annexe 4 : Arrêté préfectoral donnant la liste des membres du CRI T (Arrêté préfectoral n°2017/1608, DRAAF)



PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST

Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt

Arrêté préfectoral n°2017/1608

portant modification de la composition
du comité régional de l'installation et de la transmission
en agriculture dans la région Grand Est

**LE PRÉFET DE LA RÉGION GRAND EST,
PRÉFET DE LA ZONE DE DÉFENSE ET DE SÉCURITÉ EST
PRÉFET DU BAS-RHIN
OFFICIER DE LA LÉGION D'HONNEUR
CHEVALIER DE L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE**

- VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt ;
- VU le Code rural et de la pêche maritime, notamment les articles L-330-1 et D-343-20 ;
- VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et les départements ;
- VU le décret n°2006-672 du 08 juin 2006 relatif à la création, à la composition et au fonctionnement des commissions administratives à caractère consultatif ;
- VU le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France ;
- VU le décret n°2015-445 du 16 avril 2015 relatif à la mise en œuvre des programmes de développement rural pour la période 2014-2020 ;
- VU le décret n°2016-1140 du 22 août 2016 relatif à l'organisation de la préparation à l'installation en agriculture ;
- VU l'arrêté préfectoral régional 2017/297 du 17 mai 2017 portant création du comité régional de l'installation et de la transmission en agriculture dans la région Grand Est
- VU l'avis du Conseil régional Grand Est rendu par la Commission Permanente du 13 juillet 2017 ;

Considérant

qu'il convient d'intégrer les modifications contenues dans l'instruction technique ministérielle du 5 mai 2017 faisant mention de l'ARDEAR en tant que membre titulaire du CRIT ;

Sur proposition du directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

ARRETE

Article 1^{er} : Objet

Il est créé en région Grand Est un comité régional à l'installation et à la transmission en agriculture, qui prend le relais des comités régionaux à l'installation et à la transmission des régions fusionnées.

Ce comité régional concourt à la définition et à la mise en œuvre de la politique de préparation à l'installation en agriculture.

Il est chargé :

- d'élaborer la stratégie régionale pour l'installation et la transmission en agriculture,
- de définir un schéma de préparation à l'installation en agriculture dans la région,
- de participer à la mise en œuvre de la stratégie régionale et du schéma de préparation à l'installation,
- d'assurer le suivi et l'évaluation de la stratégie régionale et du schéma de préparation à l'installation.

Article 2 : Composition

Le comité régional à l'installation et à la transmission est co-présidé par le Préfet de région ou son représentant et par le Président du Conseil régional ou son représentant.

Le comité régional à l'installation et à la transmission est composé de :

1° Représentants des administrations intéressées et des établissements et organismes sous tutelle :

- Services de l'État
 - le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Grand Est ou son représentant ;
 - un représentant des établissements d'enseignement agricole ;
- Établissements et organismes sous tutelle
 - le délégué régional de l'Agence de Services et de Paiement ou son représentant ;
 - un représentant des Sociétés d'Aménagement Foncier et d'Équipement Rural actives sur le territoire régional ;
 - un représentant des caisses de Mutualité Sociale Agricole actives sur le territoire régional ;

2° Représentants des chambres consulaires :

- le président de la Chambre régionale d'agriculture Grand Est ou son représentant ;

3° Représentants des organisations syndicales d'exploitants agricoles à vocation générale représentatives au niveau régional :

- le président de la Fédération Régionale des Syndicats d'Exploitants Agricoles Grand Est ou son représentant ;
- le président de Jeunes Agriculteurs Grand Est ou son représentant ;
- le président de la Coordination rurale – Union régionale ou son représentant ;
- le porte parole de la Confédération paysanne Grand Est ou son représentant ;

4° Représentants des autres organisations professionnelles agricoles et associations :

- le président de Coop de France Nord-Est ou son représentant ;
- le président de l'association des viticulteurs d'Alsace ou son représentant ;
- le président du syndicat général des vignerons de la Champagne ou son représentant ;
- le représentant régional des groupements des agrobiologistes de la région Grand Est ;
- le représentant des syndicats départementaux de la propriété privée rurale ;
- le président de VIVEA Délégation régionale Est ou son représentant.
- le président de l'association régionale pour le développement de l'emploi agricole et rural Grand Est ou son représentant.

Article 3 : Experts

Le comité régional à l'installation et à la transmission fait appel à des experts présents sur le territoire régional en tant que de besoin :

- les directions départementales des territoires ;
- les représentants des conseils départementaux ;
- les établissements bancaires impliqués dans l'installation en agriculture (Crédit Agricole, Crédit Mutuel, Banque Populaire, CIC-Est...);
- les structures de gestion et de conseil actives sur le territoire régional ;
- les organismes labellisés en tant que Point Accueil Installation (PAI);
- les organismes labellisés en tant que Centre d'Élaboration des Plans de Professionnalisation Personnalisés (CEPPP) ;
- les organismes habilités à organiser les stages collectifs 21 heures ;
- autres organisations professionnelles agricoles et associations :
 - Fédération régionale des Services de Remplacement ;
 - Groupements Fonciers Agricoles ;
 - Fédération régionale des CUMA ;
 - Négoce Grand Est ;
 - Réseau Rural régional ;
 - Terre de Liens.

Article 4 : Fonctionnement

Le comité régional à l'installation et à la transmission se réunit au moins une fois par an sur convocation de ses présidents. La convocation peut être envoyée par tous moyens, y compris par courrier électronique. Il en est de même des pièces ou documents nécessaires à la préparation de la réunion ou établis à l'issue de celle-ci. Le comité peut se doter d'un règlement intérieur.

Le secrétariat du comité est assuré par les services de la Région et de la direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt.

Article 5 : Abrogation

L'arrêté préfectoral régional 2017/297 du 17 mai 2017 portant création du comité régional de l'installation et de la transmission en agriculture dans la région Grand Est est abrogé.

Article 6 : Exécution

Le secrétaire général pour les affaires régionales et européennes, le Président du Conseil régional et le directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt sont chargés, chacun ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux membres du comité et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

Fait à Strasbourg, le 06 NOV. 2017

Le Préfet



Jean-Luc MARX



Transmettre ma ferme pour installer : être accompagné personnellement pour réussir



« Demain, je transmets ma ferme pour qu'un-e paysan-ne s'installe »

Vous souhaitez transmettre votre ferme ? Vous ne savez pas par où commencer ?

Notre accompagnement centré sur l'humain vous intéresse ?

Contactez-nous pour en savoir plus.

Contact :

Association Régionale pour le Développement de l'Emploi Agricole et Rural

Maison de l'agriculture
26 avenue du 109^e RI
52000 Chaumont

Ariane Walaszek, accompagnatrice à la transmission
Tél. : 06.12.40.45.48
E-mail : ardeargrandest@gmail.com



ARDEAR
GRAND EST
RESEAU DE
L'AGRICULTURE
PAYSANNE

Avec le soutien financier de :



L'ARDEAR en quelques mots

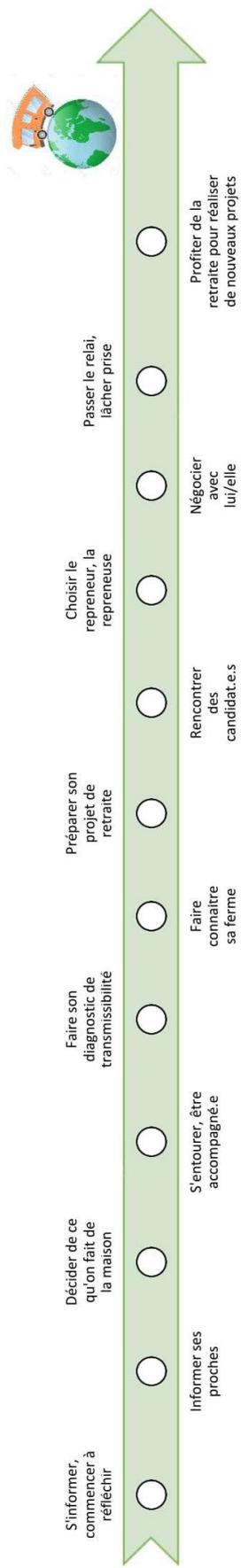
L'ARDEAR est une association créée par les paysan-ne-s pour les paysan-ne-s engagé-e-s dans le développement de l'Agriculture Paysanne.

Agréée organisme de formation, l'équipe paysan-ne-s & salariées accompagne et met en réseau les paysan-ne-s qui souhaitent améliorer leurs pratiques, développer l'autonomie de leur ferme ou la qualité de leurs produits grâce au partage de leurs expériences et de leurs savoir-faire.

Transmettre pour installer

La transmission des fermes est un enjeu national. L'objectif est d'éviter qu'elles disparaissent et qu'elles partent à l'agrandissement. L'accompagnement que nous proposons s'appuie sur l'expérience des paysan-ne-s qui ont déjà transmis leur ferme. Ils et elles connaissent donc bien les aléas et les bonheurs de cette phase délicate tant pour le/la cédant-e que pour le/la repreneur-euse. Notre approche psycho-sociale, centrée sur l'humain favorise le passage de témoin en douceur. Nous mettons aussi en relation les candidat-e-s à l'installation et les cédant-e-s pour que les projets des un-e-s et des autres aboutissent autour de valeurs partagées. Enfin, notre travail avec d'autres partenaires permet de vous proposer un accompagnement complet.

« La transmission d'une ferme c'est délicat et compliqué. C'est pourquoi ça vaut le coup de la préparer plusieurs années à l'avance »



Les cafés transmission

Nous proposons des temps d'échanges informels sur le sujet de la transmission, parfois avec une projection de **film** ou d'une pièce de **théâtre**. L'objectif est ensemble de prendre de la hauteur, de **déramatiser** le sujet et de **savoir vers qui** se tourner.

« *Écouter les autres donne le change pour réfléchir à sa propre situation* »

La formation Transmission

Nous proposons des temps de formations pour appréhender la transmission d'un point de vue **psycho-social**. Quels sont les facteurs qui favorisent la réussite d'une transmission ? Comment **lâcher-prise** ? Comment rencontrer, **choisir** et négocier avec les candidats ? Comprendre la génération Y. Comment passer le relai ? Pourquoi ça n'a pas marché avec la/le candidat.e précédent.e ? Quelle(s) **valeur(s)** donner à ma ferme ? Qu'est-ce qu'on va faire de la **maison** ? La retraite, c'est la mort ? Quels sont **mes projets** de retraite ?

Un accompagnement sur-mesure*

- **Faire un point régulier** sur l'avancée de votre projet de transmission, établir un calendrier
- **Identifier les freins** à la réussite de votre transmission et trouver ensemble des **solutions**
- Vous aider avec vos **associé.e.s** à envisager le devenir de la ferme
- Aider à la rédaction/diffusion de votre **annonce** transmission
- Faire venir des élèves en lycée agricole pour **imaginer les possibles** sur votre ferme, des scénarios de reprise
- Vous aider à **parler positivement** de votre ferme potentiels. Notre accompagnatrice peut être présente à votre rendez-vous avec le 1^{er} repreneur et débriefer après avec vous.
- ... selon votre besoin

« *Savoir qu'on peut se faire accompagner, c'est formidable* »

« *En disant quelque chose, on reçoit des échos. Pas forcément ceux qu'on attendait, mais justement c'est ce qui nous permet d'avancer.* »

* prestation payante sur devis

Le diagnostic Transmission*

- L'ARDEAR réalise avec vous un diagnostic de votre ferme pour :
- Identifier ses atouts et ses faiblesses
 - Penser l'évolution de votre système pour en faciliter la reprise
 - Rédiger une annonce détaillée de votre offre
 - Définir vos besoins d'accompagnement

Les visites de fermes à transmettre

Echanger avec des candidat.e.s à l'installation, lors de rencontres organisées autour de la visite d'une ferme à reprendre. Se rendre compte des différences de points de vue en fonction des générations, des attentes des repreneurs, tout en activant le bouche à oreilles.



« *Je repars avec un nouveau regard sur ma transmission, mon outil de production et moi-même.* »

Annexe 6 : Les démarches du cédant (FADEAR, 2016)

Tableau 1 – Les démarches du cédant

	-5 ans Préparation et anticipation	-3 ans Préparation	-2 ans Décision	-1 an Concrétisation	-6 mois Concrétisation	Cessation d'activité Transmission
Retraite	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander le relevé de carrière pour connaître le nombre de trimestres restant à valider. ◆ Évaluation financière du projet de retraite. 			<ul style="list-style-type: none"> ◆ Demander des aides AITA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : demander la retraite. 	
Cession de la ferme	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Réflexion sur la transformation éventuelle de l'outil de production. ◆ Diagnostic de transmission. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : renvoyer la DICA. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ État des lieux de la ferme. ◆ Choix du mode de cession. ◆ Faire le point avec son associé ou salarié. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ DDT : transfert des DPB. ◆ MSA : mettre à jour le formulaire parcellaire. ◆ Informer les propriétaires. ◆ Présenter le repreneur à l'environnement local. 		<ul style="list-style-type: none"> ◆ MSA : bulletin de mutation des terres. ◆ CFE : déclaration de cessation d'activité.
Recherche d'un repreneur	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Détermination du profil du repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Rédaction et diffusion de l'annonce. ◆ Inscription au RDI. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Engagement avec le repreneur (réflexion, stage de parrainage CEFI, association, salariat...) 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Intégrer un repreneur de parrainage CEFI, association, salariat...) ◆ Négocier un compromis de vente avec le repreneur. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Notaire : signature du compromis de vente. 	<ul style="list-style-type: none"> ◆ Signature des baux.

	Diplôme : Ingénieur Spécialité : Horticulture Spécialisation / option : Ingénierie des productions et des produits de l'horticulture (I2PH) Enseignant référent : Caroline WIDEHEM
Auteur(s) : Martin HEUZE Date de naissance* : 04/05/1996	Organisme d'accueil : Association régional pour le développement de l'emploi agricole et rural en Grand Est (ARDEAR Grand Est) Adresse : 26 rue du 109 ^E RI
Nb pages : 38 Annexe(s) : 6	52 000 CHAUMONT
Année de soutenance : 2019	Maître de stage : Ariane WALASZEK
Titre français : L'accompagnement multi-structurel des cédants à la transmission en Haute-Marne (52)	
Titre anglais : The multi-structutral support for the farm transferors in Haute-Marne departement (52)	
Résumé :	
<p>La transmission est un enjeu national en pleine transition. La cession de son exploitation est l'acte final du métier d'agriculteur. De nombreux paysans manifestent l'envie de transmettre mais les nombreuses difficultés rencontrées par les cédants rendent le processus long et difficile. Le monde agricole fait donc face à un changement de profil des nouveaux agriculteurs avec une part d'installation hors du cadre familial grandissante.</p>	
<p>En Région Grand Est, où l'on trouve les fermes avec les plus grandes superficies, la question du renouvellement des générations préoccupent beaucoup. Les OPA doivent s'adapter à ces changements mais de nombreux freins existent aussi pour ces structures. L'accompagnement à la transmission est aujourd'hui complexifié par les besoins de suivis économiques, fonciers et psycho-sociaux du cédant et par une dynamique territoriale favorable à l'agrandissement. De plus, l'approche humaine lors du processus est trop souvent délaissée par les OPA.</p>	
<p>Un nouveau fonctionnement pour l'accompagnement des porteurs de projet à la transmission est nécessaire pour répondre à leurs besoins et assurer le renouvellement des générations et la redynamisation du monde rural.</p>	
Abstract :	
<p>Transmission is a natiional concern in full transition. The transfer of a farm is the final act of an farmer. The morals of some farmer urge them to install new farmer on their farm. Transmission is a long and difficult process because farm transferor meet with many obstacles. The agricultural world face up to an increase of installation of young farmer whom not come from 'farmer family'.</p>	
<p>Actually, we found the biggest farms in region Grand Est. The topic of the generation renewal actually worry the agricultural world. Agricultural associations and structures have to get used to this changements but several obstacles exist for them too. Transmission support is disconnected with the economics, property, territorial dynamics and socials requirments. Furthermore, humanist and social approach is neglect by structure in the actual operation.</p>	
<p>Now, farms tranferors need a a new transmission support for answer their requirments and insure the futur of the rurals areas.</p>	
Mots-clés : Transmission – Cédant - accompagnement	
Key Words: Transmission – support – Farm transferor	

